

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

En exercice : 28

Présents : 20

Votants : 20

Séance du 7 MAI 2015

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MARSONI – M. MORGAND, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. J. KUCHNA - F. AGUILERA, Vice-Présidents.

Mme et MM. J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – J. JOANNET – G. MAQUIN – C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.

N° 1

OBJET :

**PROJET DE
TERRITOIRE DU
PAYS AU TITRE
DU LEADER
-
VALIDATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

20 MAI 2015

Publiée ou notifiée le :

20 MAI 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire que la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier adhère à l'Association Pays Vichy Auvergne qui a pour objet le suivi de la procédure d'aménagement contractuelle de territoire « Pays » engagée avec l'Etat, l'Europe, le Conseil Régional Auvergne et les Conseils Départementaux de l'Allier et du Puy de Dôme ainsi que le suivi de la procédure contractuelle LEADER.

.../...

Le 08 juillet dernier, les élus de l'Association Pays Vichy Auvergne, ont rappelé leur souhait de poursuivre la démarche de projet sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, notamment dans la perspective des nouvelles contractualisations 2014-2020 (programme LEADER et Contrat Auvergne + 3^o Génération).

Considérant la volonté partagée par les EPCI du périmètre actuel du Pays Vichy Auvergne,

Considérant la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 autorisant le Bureau Communautaire à délivrer l'avis de Vichy Val d'Allier lorsque la Communauté d'Agglomération est officiellement consultée dans le cadre de procédures d'aménagement et d'urbanisme,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la stratégie Leader et le plan de développement Leader du Pays Vichy Auvergne regroupant les Communautés de Communes du Donjon Val Libre, du Pays de Lapalisse, de la Montagne Bourbonnaise, de Varennes Forterre, du Pays Saint Pourçinois, du Bassin de Gannat, de Sioule Colettes et Bouble, de Nord Limagne, de Limagne Bords d'Allier, des Coteaux de Randan, de Vichy Val d'Allier.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

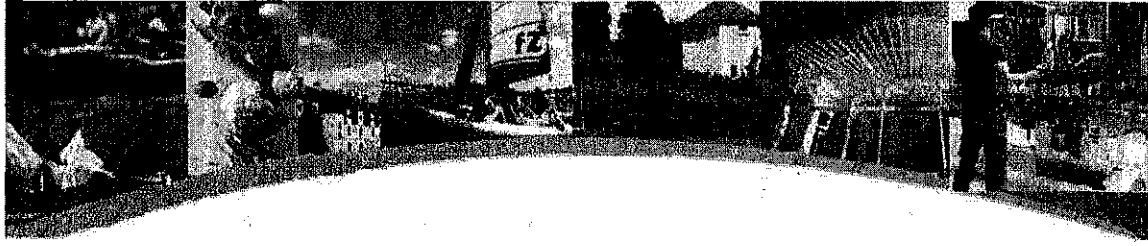
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 07 mai 2015.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président





Candidature 2014-2020

Pays Vichy-Auvergne

Priorité ciblée :

**« En Pays Vichy-Auvergne, l'excellence partagée, devient moteur
d'attractivité et de solidarité »**

Pays Vichy-Auvergne
37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tel. 0470965724
Mail. contact@pays-vichy-auvergne.fr

Janvier 2015



Fonds Européen de Développement Régional
Direction Régionale de l'Équipement



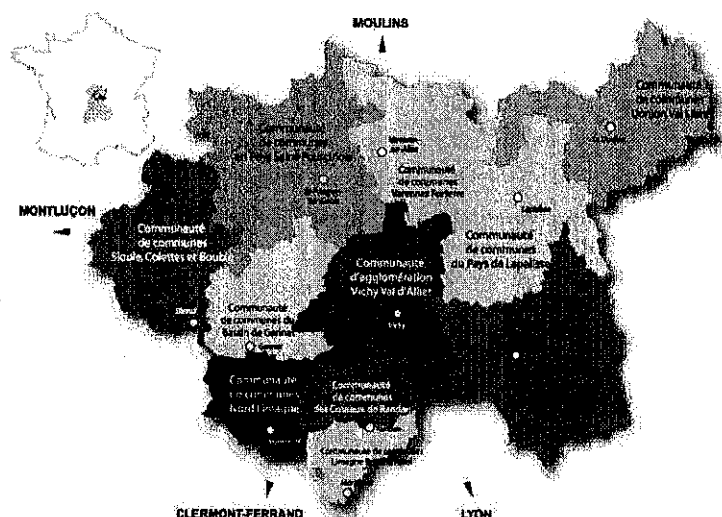
SPONSOR OFFICIEL

1.	Le territoire et sa stratégie.....	3
1.1	Diagnostic du territoire	3
1.2	Stratégie du GAL.....	15
2.	La gouvernance.....	17
2.1	Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.....	17
2.2	Le comité de programmation	18
2.3	Le GAL, ses statuts	19
2.4	Le suivi et l'évaluation du dispositif	20
3.	Le Plan d'actions	21
4.	La maquette financière.....	46
5.	Le pilotage et l'évaluation	46
5.1	Ingénierie	46
5.2	Suivi	47
5.3	Évaluation	47
5.4	Communication et diffusion	47
	Annexes.....	48

LE TERRITOIRE ET SA STRATEGIE

1.1 Diagnostic du territoire

- **Périmètre du GAL :**



Le Pays Vichy-Auvergne :

2 920 km² à cheval sur deux départements : Allier et Puy-de-Dôme 166 communes (dont 144 communes dans l'Allier)

Une communauté d'agglomération : Vichy Val d'Allier Communauté : 23 communes, 77 367 habitants dont la ville de Vichy 25 090 habitants

7 EPCI dans l'Allier : *Pays Saint-Pourçinois (28 communes, 16 637 habitants); Bassin de Gannat (16 communes, 12 963 habitants); Varennes-Forterre (14 communes, 10 033 habitants); Pays de Lapalisse (14 communes, 8 829 habitants); Montagne Bourbonnaise (15 communes, 6 842 habitants); Sioule, Colettes et Boule (17 communes, 5 401 habitants); Donjon Val Libre (14 communes, 4 671 habitants)

3 EPCI dans le Puy-de-Dôme : Nord-Limagne (12 communes, 8 725 habitants); Côteaux de Randan (8 communes, 5 377 habitants); Limagne Bords d'Allier (5 communes, 5 098 habitants).

Chiffres Clef :

-158 563 habitants (2010), La ville de Vichy seule 25 000 habitants, l'aire urbaine de Vichy 50% de la population

- 4,75% : c'est la perte de population enregistrée par le Pays de 1968 à 1999

+2.6% sur la période 1999-2010 : **+ 2 624 habitants supplémentaires** sur la période récente 1999-2007

54 habitants/km²: la densité moyenne du Pays

Le périmètre Leader 2014-2020 proposé correspond au périmètre du Pays Vichy-Auvergne. Il constitue le deuxième pays d'Auvergne derrière le Grand Clermont, comprenant la deuxième agglomération régionale, Vichy Val d'Allier (VVA) avec 80000 habitants. L'association loi 1901 « Pays Vichy Auvergne » a été créée en avril 2006 pour constituer un lieu de concertation et d'échanges entre les acteurs locaux dans l'objectif de promouvoir un développement cohérent et équilibré du territoire.

Schématiquement, le territoire s'articule autour d'un dispositif à trois têtes :

- un cœur urbain attractif et solide économiquement,
- des franges rurales fragiles à l'est et à l'ouest,
- et de dynamiques pôles d'emploi agricole et industriel (le Saint-Pourçinois, Varennes-Forterre et Gannat).

Cette mosaïque de « petits pays » relève d'un subtil équilibre historique entre urbain et rural où finalement personne ne domine. C'est cette diversité qui est à la fois la force et la faiblesse du territoire. Elle empêche la création d'une identité territoriale forte autour de la ville centre, et par déclinaison un sentiment d'appartenance réel au territoire. A contrario, la richesse et la diversité de cet espace – sous réserve de valoriser tous ses potentiels – sont un atout incroyable en termes de développement.

Le pays s'est clairement positionné en faveur d'une candidature Leader Pays Vichy Auvergne incluant les trois villes centre Vichy, Cusset, Bellerive. Ce positionnement reflète la prise en compte de la nécessité de renforcer la dynamique rural-urbain sur le territoire.

- D'une part, on observe que le dynamisme des espaces périurbains et ruraux s'exerce en fonction de la proximité de ce cœur urbain : effet de décongestion, pôles de services entraînant le développement des campagnes voisines...

- D'autre part, ces zones rurales et périurbaines représentent aujourd'hui un **levier stratégique** pour renforcer l'**attractivité** de l'agglomération et de ses trois villes centres. Un des enjeux majeur réside notamment dans la capacité du territoire à définir un positionnement clair vis-à-vis de la construction du Pôle Métropolitain.

Le maintien de cette dynamique passe par des projets structurants et fédérateurs capables de concrétiser cette interterritorialité.

Éléments de synthèse économiques

Une répartition de l'emploi concentrée sur Vichy avec deux pôles secondaires : Gannat et Saint-Pourçain

A l'image de l'occupation urbaine sur le Pays, la répartition des emplois n'est pas homogène et se concentre sur les pôles urbains et leurs périphéries. Vichy occupe un rôle prédominant avec 1/4 des emplois, suivi ensuite par Cusset (3229 emplois), Saint-Pourçain (2 332 emplois), puis Bellerive, Gannat et Varennes qui ont entre 1 000 et 2 000 emplois.

Une agriculture dynamique à conforter avec un potentiel de diversification et qui occupe encore 66% de l'espace du territoire du Pays Vichy Auvergne (source RGA).

Un taux de chômage qui a augmenté de 4,3% en un an et qui est un des plus élevés d'Auvergne

Part des diplômés du baccalauréat ou supérieur plus faible que la part dans l'ensemble de l'Auvergne.

Le taux de chômage du pays est ainsi de **11,7%** contre 10,2% en Auvergne. Le taux de chômage des jeunes est de **27,3%** quand il est de 23,9% à l'échelle régional

Une population active qui a diminué de 0,3% en 2013 par rapport à 2012

Besoins

Une économie résidentielle à renforcer

Une perte d'attractivité des villes et bourg-centres

Analyse AFDM

Axe I. Accompagner une économie productive, innovante, identitaire et durable

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vichy Val d'Allier, le principal pôle économique. ✓ Quatre pôles économiques secondaires : Saint-Pourçain, Gannat, Lapalisse et Varennes. ✓ Un tissu commercial dense et relativement bien développé (1250 points de vente à l'échelle du pays). ✓ Une augmentation de la population active ayant un emploi : + 3822 actifs, entre 1999 et 2009. ✓ Une forte hausse des actifs de catégories supérieures (+ 1200) et des professions intermédiaire (+ 2000) comparaison entre 1999 et 2009 . ✓ Un secteur des boissons en plein développement avec l'embouteillage d'eaux minérales : présence du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dichotomie Est/Ouest en termes de répartition de la croissance : l'Est apparaît comme plus en retrait. ✓ Part importante de population possédant de bas revenus (25 900 personnes sont allocataires de minima sociaux dans l'Allier en 2010 soit 31 % des allocataires auvergnats). ✓ Moindre adaptabilité des actifs aux changements liée à leur niveau de diplôme (97 actifs titulaires d'un niveau supérieur ou égal au bac +2 pour 100 non diplômés, contre 132 en région) et à leur âge (116 demandeurs d'emplois seniors pour 100 jeunes contre 103 en région). ✓ Des filières clés peu valorisées : nutrition-santé, agro-alimentaire, équipe et mécanique, le Naturopôle et le BioParc. ✓ Un tissu économique moins dynamique : légère baisse du taux

Castel à Vichy.	<p>création/reprise d'entreprises de -0,7 point entre 2011 et 2012. Toutefois ce chiffre reste supérieur à celui de l'Auvergne.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une relative faiblesse du nombre de création d'entreprises innovantes. ✓ Un vieillissement des dirigeants : 1068 dirigeants du Pays Vichy Auvergne sont âgés de 58 ans et plus, soit 23% du total des dirigeants du Pays (3 points de plus par rapport à la moyenne de l'Auvergne).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement de la métropole Clermontoise ✓ Un possible développement de l'e-entrepreneuriat et des services numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Des influences de la métropole Clermontoise et de Roanne Un environnement industriel et technologique de plus en plus concurrentiel créant des difficultés d'adaptation des entreprises aux contraintes de marché.
Besoins	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une culture de coopération économique à l'échelle du pays. ✓ Maintenir et valoriser les activités industrielles, artisanales, commerciales au sein du pôle urbain et de proximité. ✓ Conforter les filières d'excellence sur le territoire. 	

Stratégie

➔ **Un politique partenariale de développement économique :**

Le territoire doit se doter d'une *stratégie partagée de développement capable de soutenir une économie productive, innovante, identitaire.*

La définition d'axes communs entre acteurs du développement économique au sein d'une *instance de travail partenariale* constituera un préalable à cette stratégie. L'objectif de *structurer les réseaux économiques existants* passe notamment par la création d'outils partenariaux opérationnels. L'outil opérationnel et de conseil pour cette mission serait VVAD en lien avec le Comité d'expansion éco et les structures économiques du Pays.

➔ **Accompagner la création et le développement des entreprises sur le territoire :**

Au-delà de l'objectif de favoriser les liens entre les différents acteurs économiques, il s'agit également de faciliter les démarches autour de la transmission et reprise d'entreprises (artisanales, commerciales, agricoles et services).

Plus généralement le territoire se donne pour but de soutenir les démarches locales et départementales en faveur de l'entreprise :

- politiques d'accueil sur le territoire en lien avec le CG 03, la politique Massif Central portée par l'ARDTA au profit des EPCI
- promotion-animation et requalification des zones d'activité,

Le territoire doit être en mesure de plus s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels (chaux-chanvre-bois-pisé) et les ressources locales comme levier de développement (étude chambre des métiers).

Le rôle majeur du pays et de travailler pour conforter son image vers celle d'un *territoire doté d'une forte identité, ouvert à ses voisins, à l'Europe et à l'International.*

➔ **Conforter l'équilibre du Pays en accompagnant, les pôles d'équilibres dans leurs fonctions économiques et de services :**

Favoriser le développement des bourgs centres du Pays: actions opérationnelles (collectives/individuelles) de redynamisation commerciale et artisanales, études de préfiguration (de type FISAC) visant à valoriser les fonctions d'appui des villes centres au profit des acteurs et des populations du milieu rural (Intervention en complémentarité des dispositifs en cours (Etat-Département).

• **Réussir le défi de l'insertion, de l'emploi, et de la jeunesse :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation de l'ESS sur le Pays Vichy Auvergne en 2013-2014, ✓ Plus de 2080 structures et Environ 3500 emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque de coordination entre les acteurs. ✓ Une implication hétérogène des collectivités territoriales.

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une répartition homogène au niveau du territoire mais présence d'un pôle central Vichy et un pôle secondaire Saint-Pourçain (en termes de nombre d'acteurs). ✓ Un travail sur l'urbain et sur le rural : touche des problématiques économiques et d'adhésion sociale sur le territoire rural et urbain. ✓ Une diversité des acteurs et des champs d'activités concernés. ✓ Un dynamisme marqué des acteurs sur le territoire à travers d'évènements et d'animations. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des problèmes de financement et de trésorerie. ✓ Une multiplicité des acteurs et des dispositifs. ✓ Un manque de bénévoles et de moyens matériels. ✓ Un manque de lisibilité.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CRESS : Volonté de structurer les acteurs de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diminution des financements publics. ✓ Une paupérisation, un vieillissement et un isolement des habitants.

Besoins

- ✓ La préfiguration du pôle de développement de l'ESS sur le Pays Vichy Auvergne (méthodologie participative et ascendante).
- ✓ La mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils.
- ✓ Travailler sur la mobilisation citoyenne (conseil de développement).
- ✓ L'implication des acteurs issus de l'économie dite « traditionnelle » et des collectivités territoriales dans cette démarche.

Stratégie

Le rôle du territoire est avant tout de sensibiliser les entreprises aux questions de de l'insertion, de l'emploi, et de la jeunesse notamment à travers les démarches, outils et dispositifs suivants :

➔ **Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire :**

- Création d'un centre de ressource
- Professionnaliser et renforcer les compétences, mutualiser les moyens humains
- Valorisation des savoir-faire auprès des Collectivités et des entreprises,
- Développer l'économie collaborative ex démarches de co-working pour tous
- Soutenir l'initiative entrepreneuriale,
- Encourager et soutenir les initiatives autour de l'insertion par l'activité économique
- Promouvoir et développer les activités respectueuses des concepts de responsabilité environnementale et sociale (ex : mutualisation des solutions pour diminuer les déchets)
- Utiliser et promouvoir les nouvelles technologies.

➔ **Gestion Prévisionnelle et Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC)** pour anticiper le renouvellement de leurs savoir-faire.

- **Mieux analyser et territorialiser l'offre de formation :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des filières d'enseignement supérieur spécialisées, nouvelles et en non concurrence avec les universités clermontoises : exemple du pôle universitaire et technologique de Vichy. ✓ Une implantation de Limagrain à Aubiat (recherche privée). ✓ Une implantation d'une antenne de Casimir à Vichy (recherche publique). ✓ Présence du CAVILAM - Alliance française de 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau de qualification faible des actifs sur le territoire. Le territoire enregistre, comparé à la région, une sous-représentation d'actifs titulaire de diplômes de niveau supérieur au bac (23,6% versus 27,6%) et une sur-représentation d'actifs sans diplôme (12,1% versus 10,1%) ou de niveau inférieur au CAP (12,3% contre 10,9%). ✓ Une diminution du nombre d'étudiants sur le territoire (les élèves, étudiants et stagiaires représentaient 9,8 % de la population des 15 à 64 ans du territoire en 1999 contre 8% en 2009). ✓ Un moindre recours à la formation en alternance, par apprentissage (poids inférieur de 3 points au poids régional).

Vichy qui reçoit plus de 4000 étrangers, faisant de vichy une des capitales de la francophonie.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque d'activités de recherches et de laboratoires. ✓ Un manque de coordination entre les différentes entités intervenant sur la recherche/innovation.
---	---

Opportunités	Menaces
--------------	---------

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un partenariat possible avec le pays du Grand Clermont 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une certaine complexité des règles de financement européen pour l'aide à l'embauche de personnels qualifiés (dans les TPE -PME par exemple).
--	--

Besoins

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre de formation en adéquation avec les mutations économiques constatées à l'échelle du pays, au niveau national, européen voire international.

Stratégie

- ➔ **Accroître l'offre de formation continue sur le territoire,**
- ➔ **Améliorer la lisibilité autour de l'offre de formations existantes,**
- ➔ **Mettre en place une communication adaptée pour sensibiliser tous les habitants à la formation tout au long de la vie**
- ➔ **Développer les compétences individuelles, civiques et sociales de chaque individu,**
- ➔ **Soutenir les structures favorisant le rapprochement du monde professionnel et de la formation,**
- **Agir pour inciter les jeunes à devenir «acteurs» de leur territoire :**
- ➔ **Consulter les jeunes :** Ex : mise en place d'une commission jeunes au sein du Conseil de Développement, lien entre les conseils municipaux ou communautaires d'enfants et de jeunes) à l'échelle du Pays,
- ➔ **Rendre accessibles les informations dédiées aux jeunes :** Formations, emplois, stages....
- ➔ **Transmettre la « culture d'entreprendre » :** ex : interventions de chefs d'entreprises ou de responsables associatifs dans les collèges et lycées,
- ➔ **Concevoir des outils innovants favorisant l'action :** ex bourses initiatives
- **Soutien aux développements de l'économie liée aux sports, au bien-être et aux activités de nature :**

Atouts	Faiblesses
--------	------------

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une grande diversité des activités proposées : activités thermales, activités de pleine nature, activités culturelles et patrimoniales. ✓ Un tourisme d'affaire et sportif très important : Vichy est le premier pôle de tourisme d'affaire et sportif auvergnat, devant Clermont-Ferrand (<i>source : diagnostic Inter-Scot</i>). ✓ Une accessibilité au territoire facilitée. ✓ Un recours régional avec le volet Station Pleine Nature (Val de Sioule et Montagne Bourbonnaise). ✓ Une démarche d'accessibilité en route : Massif Central pour tous. ✓ Un schéma de développement touristique (2010). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des offres touristiques qui manquent de notoriété (en dehors de Vichy), peu mises en valeur, ne créant pas une réelle identité à l'échelle du pays. ✓ Une offre en hébergement marchand inégalement répartie : les 50% de cette offre se trouve sur Vichy Val d'Allier, ✓ Une offre d'hébergements de faible qualité : 50% de la capacité hôtelière est classée 2 étoiles. ✓ Un manque d'hébergements collectifs hors hôtellerie (31 hébergements collectifs = 1800 lits). ✓ Une diminution du nombre d'hôtels principalement localisés sur l'agglomération vichyssoise (50 en 2012 contre 57 en 2008). ✓ Une diminution du nombre de camping (27 en 2012 contre 29 en 2008). ✓ En dehors de l'agglomération vichyssoise une absence d'équipements majeurs motivant un séjour complet, ✓ Un manque de professionnalisme de certains acteurs. ✓ Un manque de travail en commun entre les acteurs du tourisme et entre le cœur urbain et le reste du territoire.
---	--

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une montée en puissance des courts séjours. ✓ Des démarches qualités en matière touristique, au niveau régional mais également à l'échelle Massif Central, en matière de loisirs de pleine nature et de tourisme culturel. ✓ Une demande accrue sur l'authenticité et le retour aux sources. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une concurrence des autres territoires. ✓ Des niveaux de satisfaction inquiétants pour certaines prestations (taux de satisfaction : restauration 74%, activités de sports et loisirs 65% seulement) ✓ Des risques de dégradation des paysages liés à la déprise agricole pouvant avoir un impact sur l'attractivité du territoire. ✓ Une adaptation difficile de l'offre face aux évolutions rapides des modes de consommation touristiques.

Besoins

- ✓ Augmenter la collaboration et la mise en réseau entre les acteurs afin d'améliorer et coordonner l'offre et l'organisation des services.
- ✓ Développer l'image forte et attractive du territoire : travailler sur son identité touristique et sur la qualité de son offre.
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel et environnemental du territoire.
- ✓ Conquérir une clientèle de proximité en recherche de séjour d'agrément.
- ✓ Valoriser la position géographique centrale du territoire.
- ✓ Décliner le Schéma de développement touristique.

Stratégie

- ➔ **Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre/ de produits/ de séjours touristiques de qualité autour de ces thématiques en agissant sur les sites et activités majeurs et les hébergements de qualité.**
 - Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire pour structurer et commercialiser l'offre et améliorer la qualité de l'accueil
 - Relever les 3 défis vers une économie touristique innovante et performante:
 - le défi du E-tourisme,
 - le défi du tourisme accessible
 - le défi du tourisme durable
 - Soutien aux développements de l'économie liée aux sports, au bien-être et au thermalisme.

Axe 2 : L'eau au cœur d'une identité collective à préserver et valoriser : environnement, patrimoine, culture

Le pays se situe au cœur d'un écrin naturel au nord de l'Auvergne. L'eau joue un rôle majeur dans la structuration du territoire au cours des siècles. On en retrouve la preuve à travers le patrimoine, les paysages et activités de loisirs. L'eau est également l'élément qui relie les territoires, l'Allier et ses affluents

➔ Promouvoir un environnement préservé :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des espaces naturels variés (14 entités paysagères distinctes selon l'atlas de la DREAL Auvergne). ✓ L'eau, un élément structurant du territoire : l'Allier est parmi les dernières rivières sauvages d'Europe et constitue un moteur écologique du département. ✓ Des espaces ruraux de qualité comme élément central de l'identité du territoire. ✓ Des espaces naturels inventoriés et protégés : 19 sites d'intérêt communautaire (Natura 2000), un espace protégé par un arrêté préfectoral de protection de Biotope, une réserve naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une qualité de l'eau médiocre : un état chimique de l'eau médiocre pour l'aquifère des Monts de la Madeleine et la nappe alluviale de l'allier, un état écologique des cours d'eau moyen... (source : diagnostic Inter-Scot). ✓ Une valorisation faible de la forte présence de l'eau au sein du territoire. ✓ Une absence d'animations coordonnées dans le cadre d'une démarche globale.

<p>nationale, 66 ZNIEF de type 1, 8 ZNIEF de type 2 et 19 espaces naturels sensibles</p> <p>✓ Un Plan Climat Energie Territorial (2014).</p>	
Opportunités	Menaces
<p>✓ Un contexte national (lois Grenelles) et régional (Schéma régional Climat Air Energie) propice à la préservation de l'environnement, aux énergies renouvelables et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>✓ La valorisation de l'ensemble des paysages et de la biodiversité comme facteur d'attractivité régional.</p> <p>✓ Une promotion au niveau national des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et des trames vertes et bleues.</p> <p>✓ Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle régionale.</p>	<p>✓ Une artificialisation des terres agricoles non négligeable (perte de 900 ha/an de terres agricoles sur le territoire)</p> <p>✓ Des effets du changement climatique sur l'environnement, les espaces, les espèces et les activités économiques à envisager.</p>
Besoins	

- ✓ Préserver cet environnement de qualité.
- ✓ Protéger et valoriser la ressource en eau.
- ✓ Limiter l'artificialisation des terres agricoles.
- ✓ Limiter les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité énergétique des collectivités.
- ✓ Favoriser les énergies renouvelables.
- ✓ Promouvoir et accompagner les initiatives du Plan Climat Energie Territorial.

Stratégie

- ➔ **Inciter les collectivités à soutenir l'entretien des espaces naturels**
- ➔ **Travailler à la promotion et à la valorisation de la biodiversité de nos zones naturelles, humides** : ex : la Mission Haies, programme de gestion et de replantations des haies.
- ➔ **Soutenir les démarches de Contrat Territorial autour des rivières du Pays** : Allier, et ses affluents Sichon, Besbres ...

- **Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles pour en faire un levier de développement économique :**

Atouts	Faiblesses
<p>✓ Des acteurs associatifs dynamiques garant d'une diversité culturelle.</p> <p>✓ Une bonne répartition des structures culturelles sur le territoire (école de musique, offre d'enseignement régulier en termes de stage et d'ateliers dans les domaines du théâtre et de la danse...).</p> <p>✓ Un opéra de dimension nationale.</p> <p>✓ Des manifestations culturelles d'envergure mais isolées.</p> <p>✓ Un Schéma de développement culturel (2011).</p> <p>✓ Un patrimoine représentant de nombreuses époques de l'histoire (Moyen-Age, époque napoléonienne, Seconde guerre mondiale...).</p>	<p>✓ Une faible capacité financière : la plupart des associations ont un budget annuel de 20 000€, <i>source diagnostic culturel</i>.</p> <p>✓ Une collaboration et une mise en réseau entre les acteurs faibles.</p> <p>✓ Un problème de légitimité de la commission culture et de sa marge de manœuvre face à la région.</p> <p>✓ Un problème de mobilisation des publics locaux.</p> <p>✓ Un manque de lisibilité des programmes à long terme.</p> <p>✓ Peu de liens entre l'ensemble du patrimoine : une cohérence difficile.</p> <p>✓ Des offres touristiques qui manquent de notoriété, peu mises en valeur, ne créant pas une réelle identité à l'échelle du pays.</p> <p>✓ Un décalage entre Vichy et le reste du territoire.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un patrimoine riche et varié (châteaux, églises, patrimoine thermal, patrimoine industriel...). ✓ Beaucoup de sites sont soit inscrits soit classés. ✓ Une renommée importante de la ville de Vichy. ✓ Un schéma de développement touristique (2011). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque de professionnalisme de certains acteurs. ✓ Un manque de travail en commun entre les acteurs. ✓ Certains sites ne sont pas accessibles au grand public. C'est le cas pour de nombreux châteaux. ✓ Un patrimoine en très mauvais état sur certains sites (exemple du patrimoine vernaculaire).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un développement des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) favorisant les innovations sociales, culturelles et techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diminution des budgets attribués aux collectivités.

Besoins

- ✓ Protéger et restaurer les richesses patrimoniales du territoire
- ✓ Faire du patrimoine outils de développement et d'animation du territoire
- ✓ Augmenter la collaboration et la mise en réseau entre les acteurs.
- ✓ Améliorer la visibilité des actions et faciliter la communication.
- ✓ Renforcer les actions au niveau du jeune public.
- ✓ Renforcer la présence des artistes sur le territoire et encourager les actions à long terme.

Stratégie

- ➔ *Faire connaître la valeur patrimoniale de notre territoire au travers de label nationaux du Pays d'Art et d'Histoire*
- ➔ *Accompagner la restauration et la mise en valeur des sites valorisés touristiquement*
- ➔ *S'appuyer sur la richesse patrimoniale et la renommée de la Ville Thermale*
- ➔ *Consolider la dynamique économique en mettant en réseau les acteurs*

Axe 3 : Renforcer les liens « Ville-Campagne » caractéristiques de notre territoire, par l'innovation et l'expérimentation.

- **Développer les circuits courts qualitatifs :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des productions agricoles de qualité (7 viandes label rouge, vin AOC). ✓ Une filière équine à structurer. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diminution du nombre d'actifs agriculteurs (-560 entre 99-09,) ✓ Des filières clés peu valorisées : nutrition-santé, agro-alimentaire, équine et mécanique, le Naturopôle et le BioParc.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une demande croissante de produits agro-alimentaires de qualité. ✓ L'Auvergne a une image de qualité (grands espaces, berceau des races identitaires, destination touristique) bénéfique aux produits. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un risque de décrochage fort de la compétitivité des exploitations agricoles par rapport aux zones de plaine, en lien avec les futures orientations PAC.

Besoins

- ✓ Maintenir les activités agricoles en passant par une structuration des filières et une valorisation des productions.
- ✓ Développer les circuits de proximité.
- ✓ Conforter les filières d'excellence sur le territoire.

- **Promouvoir la consommation durable et l'achat local : Actions de communication, promotion, commercialisation : ex** campagnes de sensibilisation, Développement de la marque de territoire Pays, collaboration avec le comité Départemental des Produits de l'Allier, accompagnement des marchés de plein air...
- **Faciliter l'installation de maraîchers et petits producteurs : ex** mise en place de coopératives
- **Développer les projets d'approvisionnement local et durable pour la restauration collective**
- **Travailler sur l'agriculture de proximité en direction de l'agglomération Vichy**
- **Lutter contre la perte de foncier agricole**
- **Sensibiliser les élus, les informer aux outils qui existent leur permettant de protéger le foncier agricole ex diagnostics agricoles lors des révisions documents d'urbanisme**
- **Réalisation d'un observatoire (outil de connaissance du foncier, veille et prospective)**
- **Maîtriser l'extension du boisement en résineux en zone de montagne**
- **S'adapter aux changements climatiques et tirer profit des ressources locales et penser collectivement et de manière innovante « la mobilité »**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agglomération Vichy Val d'Allier, un pôle majeur rayonnant sur tout le territoire. ✓ Des pôles intermédiaires dynamiques organisés autour de cette agglomération dont les plus importants sont Saint-Pourcain-Sur-Sioule, Gannat, Lapalisse, Varennes-sur-Allier, Maringues et Aigueperse. ✓ Une accessibilité facilitée au territoire par une bonne desserte autoroutière : l'A71 traverse le territoire, proximité de l'A89 (accès depuis le Sud-Ouest) et de l'A72 (accès depuis le Sud-Est). ✓ Un parc de logements avec du caractère. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un territoire organisé autour de différents pôles ayant leur propre fonctionnement interne. ✓ Un réseau ferroviaire intéressant mais sous-utilisé (nombreuses gares fermées au trafic de voyageurs, absence de ligne TGV). ✓ Des pôles mal desservis par les transports en commun générant un problème d'accès pour les personnes sans voiture. ✓ Diminution de la population des pôles majeurs et intermédiaires au profit des pôles de proximité et autres communes du territoire. ✓ Un territoire aux enjeux de développement très variés dépendant de la situation des EPCI. ✓ Un parc de logements vieillissants (49% date d'avant 1949). ✓ Difficultés pour se loger (accession à la propriété plus difficile pour les jeunes actifs et les classes moyennes). ✓ Un parc de logements sociaux faible et inégalement réparti : 6,3% de l'ensemble des logements du Pays, (10 communes proposent plus de 10% de ces logements dans leur parc total (dont 5 sur VVA).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement et l'influence de différents centres urbains : au Nord Moulin, au Sud Clermont-Ferrand et dans une moindre mesure à l'Ouest Montluçon. ✓ Un projet LGV POCL apportant à terme des possibilités de renforcement des synergies entre territoires. ✓ Une adaptation plus facile aux nouvelles attentes des populations (en termes de consommation d'énergie, de confort...). ✓ Une forte attractivité du territoire en tant que lieu de résidence (apport migratoire important) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une périurbanisation croissante, dévitalisation de certains centres-bourgs. ✓ Une politique nationale de suppression de sections de réseau ferroviaire, de certaines gares, du fait d'un niveau de rentabilité trop faible. ✓ Un fort taux de vacances (11 859 ont été comptabilisés en 2009, principalement sur l'Agglomération Vichy Val d'Allier. ✓ Une aspiration des ménages à disposer d'un logement individuel (augmentation des accédants à la propriété : 65,8% en 2009 contre 61,9% en 1999) conduisant à un mitage des espaces ruraux.

Besoins

- ✓ Tirer profit du développement de la métropole Clermontoise : possibilité de collaborations élargies entre le Pays Vichy Auvergne, le Pays du Grand Clermont et le Pays Roannais.
- ✓ Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (intermodalité, covoiturage, marche à pied, vélo...).
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique.

Stratégie

- **Développer une production énergétique locale à partir d'énergies renouvelables** : ex : informations et actions auprès des collectivités, des exploitants agricoles, des particuliers.
- **Accompagner les collectivités à devenir autonomes en matière d'énergie** en lien SDE/CG: ex : réalisation de diagnostics énergétiques pour connaître la situation globale de la collectivité, informations sur les énergies renouvelables et sur les solutions en termes d'économie d'énergie.
- **Définition d'une coordination organisée entre habitants, élus, aménageurs et acteurs de la mobilité** : L'objectif est de structurer les acteurs et réseaux existants par la création d'outils opérationnels : **garage solidaire, autolib, auto-école sociale...**
- La mise en œuvre du « Plan Climat Energie Territoire » permettra de prendre en compte ces enjeux de manière collective et coordonnée

Axe 4 Vers une offre de service élargie à l'échelle du Pays

- **Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services**
 - **Centraliser et relayer l'information des EPCI concernant l'offre de services à l'échelle du Pays** : plateforme internet et application mobile concernant l'offre des services à la population sur le;
 - **Favoriser l'égalité d'accès aux services** : Créer et développer localement des lieux d'accès aux « services de base » (point wifi), espaces de co-working; développer les projets intergénérationnels (partage de logement et de véhicule, habitat innovant avec fonctions mixées), développer des applications adaptées au territoire pour la mobilité
 - **Favoriser les liens, développer l'esprit de solidarité et de convivialité** : Soutenir le monde associatif et valoriser les initiatives locales, inciter à la mise en réseau des lieux de vie existants sur le Pays, sensibiliser les élus et techniciens du territoire aux spécificités et initiatives présentes sur l'ensemble du Pays : eductours, organisation de circuits découverts
 - **Une communication collective pour la qualité de vie du territoire** : Utiliser les nouvelles technologies pour attirer de nouvelles populations et des entreprises ; travailler sur l'image du territoire en s'appuyant sur ses spécificités, centraliser les informations et permettant une diffusion accessible à tous (annuaire, radio-tv numérique, ...).
- **Vers une politique territoriale de santé, le Contrat local d'Orientation Santé :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe, en situation sociodémographique plus proche du niveau régional, composé des Communauté de communes de Nord Limagne, Randan et Limagne bords d'Allier. Caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population jeune dans une situation globalement moins délicate en termes d'offres de soin que les deux autres groupes. ✓ Une quantité de personnel médical suffisante ou alors une proximité de collectivités mieux dotées. <p>Objectifs Maintenir une offre de soins sur place ou à leurs abords (<i>source diagnostic santé</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrat local d'orientation santé conclu avec l'ARS (Agence régionale de santé). - Des maisons de santé créées ces dernières années (le Donjon, Lapalisse, Saint-Pourgain, Chantelle). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe, en situation « d'urgence sociodémographique », Communautés de Communes de Lapalisse, du Donjon, de Sioule et de La Montagne Bourbonnaise. Caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population plutôt en situation défavorisée. ✓ Une part importante de personnes âgées, seules. ✓ Une mortalité générale et prématurée plus élevée que dans la région (cancer, maladie cardiovasculaire, suicide) ✓ Une dotation en médecins généralistes préoccupante (âge..) ✓ Une dotation modérée en infirmier libéral, en masseur kiné et en dentistes. • Un groupe, en situation de « vigilance sociodémographique » Communautés de Communes de Varennes, Gannat, Saint Pourgain et la CA VVA, et Varennes. Caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population globalement moins défavorisée. ✓ Une composition plus hétérogène en termes de catégories sociales. ✓ Une part de personnes âgées importante. ✓ Une dotation en médecin généraliste, en infirmier libéral, en masseur kiné et en dentistes plus favorables (<i>Source diagnostic santé</i>).
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un vieillissement affirmé de la population (+ 6839 retraités <i>entre 99 et 09</i>) : une adaptation des services proposée à la population semble nécessaire, notamment dans le domaine de la santé.

Besoins

- ✓ Une meilleure prise en charge des personnes âgées : coordination, actions de prévention, de dépistage, d'éducation thérapeutique,
- ✓ Favoriser l'accès aux soins pour les personnes à mobilité réduite dans certaines parties du territoire
- ✓ Une meilleure coordination Décliner le Contrat Local d'orientation Santé.
- ✓ Favoriser la Silver économie

Stratégie

En lien avec l'ARS et les Conseils Généraux :

- ➔ *Soutenir la coordination territoriale portée par la Mutualité et l'ARS*
- ➔ *Développer les lieux d'écoute et les dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins des jeunes,*
- ➔ *Encourager l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire (Contrat Local d'orientation Santé)*
- ➔ *Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants au bénéfice de la santé globale et durable*
- ➔ *Maintenir les populations âgées en santé par l'exercice et notion de Bien Vivre ensemble*

Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.

Le Pays appuie les territoires, les élus et les socioprofessionnels pour qu'ils travaillent ensemble sur des problématiques communes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place :

- **Un conseil d'administration** qui se réunit 3-4 fois dans l'année, pour valider les grandes étapes, les décisions stratégiques, piloter les grands dossiers, prendre les grandes décisions du Pays et un Bureau mensuel composé d'un membre de chacun des EPCI du territoire, et une équipe technique au service du territoire .

- **Le bureau du conseil d'administration** avec une forme quasi-institutionnelle de représentation des 11 EPCI, est le principal organe de concertation et de suivi des décisions du Pays. L'équipe technique du pays dispose d'une réelle capacité d'animation du territoire et a pour objectifs d'apporter une vraie expertise au service de toutes les communautés, et acteurs du territoire. Cette animation est relayée par les techniciens des communautés de communes qui sont mobilisés au sein de réunions Territoires tous les 3 mois en moyenne.

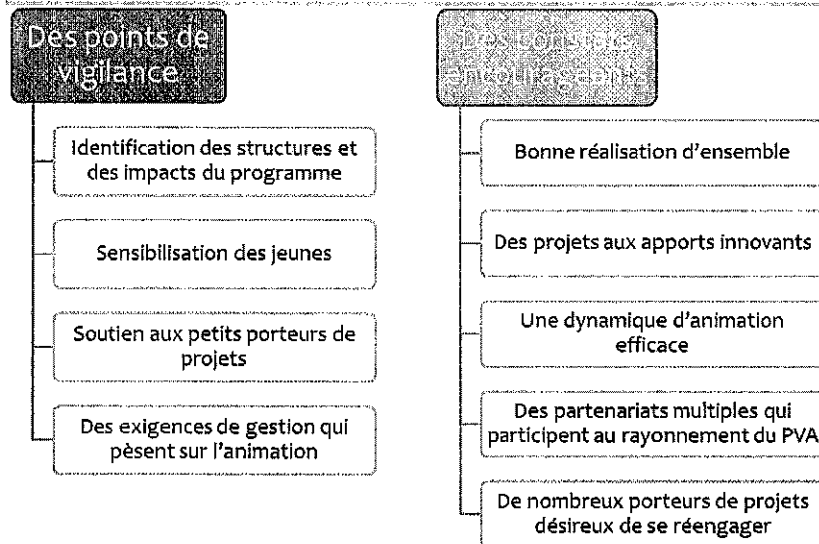
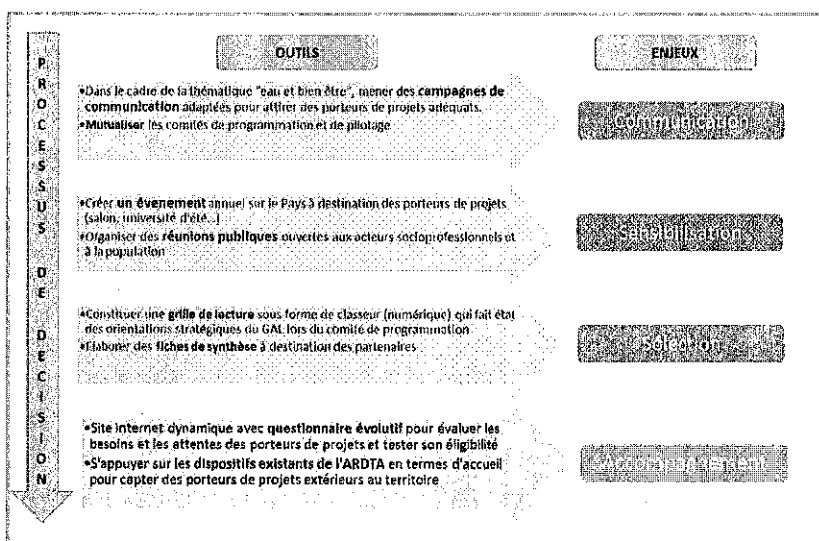
- **Un conseil de développement de Pays et d'agglomération**

Les deux conseils de développement, disposent de membres communs. Le bureau du Conseil de développement de

l'agglomération est membre de celui du Pays et son Président est membre de celui du Pays. Portés par de nombreux acteurs socioprofessionnels, ces conseils constituent, la clé de voûte des réflexions et des propositions faites au conseil d'administration du Pays et à ses EPCI. Ils se mobilisent au travers de leurs commissions en toute liberté, et leurs membres sont également partie prenante du GAL (groupe d'action locale), contribuant pleinement au pilotage et à la programmation du programme européen Leader. Il permet de réunir autour des problématiques et enjeux du territoire, l'ensemble des acteurs représentatifs et les têtes de réseaux du territoire : Consulaires, associations culturelles, représentants syndicaux, universitaires, chefs d'entreprises, etc.

Les membres du conseil de développement réunis régulièrement dans le cadre des études techniques préalables ont lors du **05 décembre dernier, du 15 janvier et du 22 janvier** validés la stratégie présentée dans le cadre de la candidature Leader.

• **Bilan des actions précédemment menées sous LEADER.**



Ces éléments de synthèses et de préconisation de l'étude seront intégrés dans la phase de mise en œuvre du nouveau programme leader.

Au final ce seront **147 dossiers** qui auront été déposés. A 70% ils ont été déposés par des collectivités et 30% par le secteur associatif. Le dossier moyen est de 13 420 €. (Voir annexe).

Nous sommes dans la philosophie leader puisque le dossier moyen en coût total a été de **25000€**.

A ce titre en engagé nous sommes à **97.8% d'engagé** avec un paiement de 65%.

(cf annexe)

Articulation agglomération de Vichy éligible axe 8 du PO Feder avec le plan d'action Leader dans une logique d'amélioration du lien urbain-rural.

Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'une agglomération dynamique qui pèse pour moitié de sa population. Dès le début de la candidature, une rencontre hebdomadaire a été organisée avec les services de l'agglomération pour articuler les dispositifs FEDER axe 8 et Leader.

La volonté des élus du Pays est d'affirmer le rôle de locomotive de l'agglomération au bénéfice du reste du territoire sur des thématiques qui la concerne directement : transition énergétique, attractivité, politique jeunesse et personnes âgées, circuits de proximité naturellement avec un bassin de consommateurs important. Cela passe également par un développement économique qui s'appuie sur un maillage de pôles économiques et de services bien présents sur le territoire et sur l'agglomération. Cette démarche permettra de maintenir des bourgs centres attractifs, dynamiques.

La valorisation du patrimoine en particulier le patrimoine thermal, sera un élément important d'attraction pour l'ensemble du périmètre. Les services importants développés sur l'agglomération en direction de la jeunesse, de la mobilité, sont des éléments importants de diffusion sur le reste du territoire en termes d'expériences, de savoir-faire et d'égalité d'accès aux services.

Contenu de l'axe 8 et du projet de PDUI non validé ce jour (5 mars)

Partant de l'approche stratégique du SCDt approuvé en 2014 autour de trois grands axes :

1/Pour un territoire Ouvert : Jouer un rôle dans le renforcement de la plaque clermontoise

2/pour un territoire structuré et solidaire : Améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriale

3/Pour un territoire décartonné, préservé reconnu pour sa qualité de vie

Les élus de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier travaillent actuellement sur la construction de leur projet de territoire qui doit démontrer les priorités de développement, dans un souci d'équilibre territorial, pour tendre vers une meilleure attractivité de l'ensemble du périmètre intercommunal.

Dans cette réflexion, les élus communautaires s'inscrivent complètement dans la démarche de PDUI qui constitue pour eux une nouvelle approche du projet intéressante tant sur le plan méthodologique que sur la gouvernance.

Pistes d'actions inscrites :

- en termes de mobilité : Améliorer l'attractivité de transports en commun ; Développer des modes doux ; Renforcer les liaisons douces...

en termes de climat énergie : Favorise un développement urbain qui permet de lutter contre le changement climatique ; Renforcer les performances énergétiques des logements ; Promouvoir la production d'énergies renouvelables ...

De par la spécificité urbaine de ces démarches, des savoir-faire qui seront développés, des transferts d'expériences pourront être organisés ainsi que du transfert d'information pour assurer une cohérence d'action.

Pour ces différentes raisons, les élus ont procédé à une première ventilation de l'enveloppe sollicitée puisque sur les 6 M€ sollicités pour les actions, 2 M€ sont prévus pour l'ensemble de l'agglomération, 2 M€ seront affectés aux territoires ruraux du Pays et les 2 M€ restants seront affectés en fonction de l'avancement du projet. Même si l'ensemble des communes de l'agglomération est éligible au programme Leader, ce sont surtout les 20 communes situées autour de Vichy, Cusset, Bellerive sur Allier qui seront prioritairement concernées

1.2 Stratégie du GAL

L'objectif du projet de territoire est de faire du Pays Vichy-Auvergne un territoire d'excellence dans ses pratiques, ses filières, en veillant à assurer une cohérence économique et sociale entre l'urbain et le rural dans un souci de développement durable.

Des choix stratégiques ont été opérés dans le sens d'une ambition collective pour le territoire. Ces choix traduisent une stratégie territoriale commune agglomération/Pays avec un **souci de faire émerger des actions de dimension urbaines et rurales**. Il s'agit également d'intégrer les relations avec les autres territoires de la plaque urbaine, du pays roannais, de la région Rhône-Alpes...

L'ambition commune affirmée est :

- le développement économique par l'innovation avec un accompagnement à la création d'entreprises et au développement des entreprises existantes dans une perspective d'une meilleure attractivité
- Le développement du territoire dans ses dimensions touristiques, patrimoniales et culturelles se fera à travers un prisme économique dans un souci de développement de la qualité, de l'emploi, du CA généré.
- Une offre de services à la population équilibrée, maillée entre les pôles

Les objectifs spécifiques portent sur la jeunesse, et le développement durable avec une prise en compte de la dimension périurbaine.

La volonté du territoire est de proposer des actions et services qui profitent aux deux dimensions urbaines et rurales dans un souci de qualité et de développement durable.

Il s'agira à travers cette stratégie de conforter le territoire Leader et de s'inscrire pleinement dans la dynamique du pôle métropolitain Clermontois et au-delà (Roannais...)

Les orientations stratégiques et priorités d'actions

Sur la base de l'évaluation des dispositifs Pays et Leader récents, des schémas réalisés par le Pays ces dernières années, le Territoire a procédé à la définition de ses orientations stratégiques et priorités d'actions après une large mobilisation et concertation entre acteurs, en prenant en compte les priorités régionales, départementales et européennes.

Les groupes de travail mobilisés sur les thématiques, ont permis de valider la priorité ciblée qui est à ce jour définie autour de :

« En Pays Vichy-Auvergne, l'excellence partagée, devient moteur d'attractivité et de solidarité »

Cette priorité se décline en 4 axes :

Axe 1 : Accompagner une économie productive, innovante, identitaire et durable

Axe 2 : L'eau au cœur d'une identité collective à préserver et valoriser : environnement, patrimoine, culture

Axe 3 : Renforcer par l'innovation, l'expérimentation les liens « Ville-Campagne » caractéristiques de notre territoire

Axe 4 : Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays

Trois thématiques transversales :

- Le numérique comme enjeu majeur décliné sur tous les axes stratégiques
- La jeunesse, public cible, l'avenir de nos territoires
- La coopération interterritoriale et transnationale

Ces quatre axes stratégiques viseront à rendre le territoire

- plus attractif et visible en s'appuyant sur une véritable stratégie de marketing territorial
- Avec une meilleure la cohésion économique et sociale avec une agglomération et des pôles d'équilibres multipolaires et des espaces naturels liés à l'eau, préservés et valorisés

Avec une meilleure valorisation de ses potentiels (économie présentielle i(tourisme), résidentiel (économie de proximité) et productive autour des productions liées au développement durable, aux productions valorisant les ressources du territoire

- A être apte à s'adapter, à innover

2. LA GOUVERNANCE

Des acteurs du territoire mobilisés

La démarche participative est inscrite à présent dans les gènes du Pays et a été confirmée ces derniers mois par la volonté des élus du Pays, de renforcer et de s'appuyer sur le Conseil de développement. Il est composé à présent uniquement d'acteurs associatifs, responsables économiques, citoyens-experts sur leurs thématiques.

La communication a été traitée par internet avec la mise à disposition de l'ensemble des travaux des commissions de travail, des rapports, du diagnostic, de la stratégie envisagée.

De même, une fiche projet a été proposée à destination de tous ceux qui souhaitaient voir inscrire des projets : élus, associatifs, population.

Plusieurs rencontres de concertation avec le GAL actuel, le Conseil de développement, les élus intéressés ont été organisées **Vendredi 05 décembre, vendredi 15 janvier et 20 janvier dernier**. A chaque fois près de 40 personnes représentant les forces vives du territoire ont pu participer et échanger autour de l'avant-projet de stratégie LEADER et du plan de développement. Les participants ont été invités à s'exprimer sur les points à éclaircir ou les points de vigilance ou d'amélioration.

Ces rencontres se sont inscrites dans le prolongement des travaux déjà engagés pour préparer cette candidature :

- **schémas de santé (PVA), étude sur les circuits de proximité** (Chambre d'Agriculture en lien PVA/VVA), **les savoir-faire traditionnels** (Chambre de Métiers/PVA), **l'opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS** (GRESS en lien PVA/Livradois), accompagnement des TPE du territoire en 2012 (consulaires, EPCI), **réflexions en amont lors du projet de Plan Climat Energie et Territoire (VVA/PVA)** qui ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail associant un ensemble d'acteurs, d'enquêtes, ces derniers mois.

- **sept./déc. 2014** : actualisation concertée du diagnostic de territoire, des enjeux et des besoins du territoire (cf Synthèse AFOM)

2.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie

Le Pays fait partager des diagnostics et des enjeux identifiés dans sa charte pour aboutir à des schémas sectoriels. Il éclaire les élus et les socioprofessionnels sur la situation globale, puis il les amène à travailler ensemble sur des problématiques communes qui répondent à leurs attentes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place.

Dès la décision prise de candidater à un programme LEADER, un important travail collaboratif a été mis en place spécifiquement pour élaborer la stratégie et faire remonter les idées et projets d'actions concrètes

Mobilisation des élus et des techniciens des communautés de communes, des acteurs de la société civile

07 juillet Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne, validation du dépôt de la nouvelle candidature par le Pays Vichy-Auvergne

27 Octobre Réunion des techniciens des EPCI

05 Novembre : affectation de l'ingénierie sur Leader

03 Décembre : validation Bureau Pays Vichy-Auvergne des axes stratégique et ventilation de l'enveloppe Leader sur secteur urbain et secteur rural et choix des axes prioritaires

07 Janvier : Présentation des fiches du projet de développement et validation par le Bureau

09 Janvier Réunion des techniciens EPCI, présentation du plan d'actions et échanges sur projets des territoires

20 janvier 2015 Réunion échange stratégie Pays et celle Leader : élus Pays Vichy-Auvergne-membres Conseil de développement Pays, et membres GAL Leader

D'octobre à janvier, rencontre de l'ensemble des EPCI du territoire, exécutif et maires pour présenter projet, échanger sur l'avenir faire le point sur les projets communaux et communautaires en forces vives en place.

Rencontre des Conseils généraux de l'Allier, et Puy de Dôme en octobre pour envisager croisement des initiatives et des co-financements et novembre pour présenter stratégie, réfléchir articulation et envisager les cofinancements possibles.

Mobilisation de la société civile

Octobre-Novembre 2014 enquête sur le volet agricole destination des maires, rencontres avec les agriculteurs

Le 05 Novembre : Rencontre avec élus, chambre de métiers avec professionnels sur les savoir-faire traditionnels et l'émergence d'opérations collectives

Le 21 Novembre : Forum ESS associant élus, socio-professionnels, responsables associatifs, acteurs de l'ESS, opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS, près de 120 personnes présentes : acteurs ESS, culturels, sportifs, associatifs, entreprises et élus-techniciens des territoires du Pays avec une priorisation des actions.

Le 05 Décembre : Réunion Conseil de développement validant la stratégie

Le 15 Janvier : Présentation et échanges sur le plan de développement avec le Conseil de développement

Les habitants du Pays Vichy-Auvergne ont également été informés de la démarche par l'intermédiaire du site internet du Pays et Leader. A l'occasion de la candidature au LEADER, une page a été spécifiquement dédiée afin de décrire l'opportunité du dispositif, et de proposer à chacun de contribuer à son niveau : [http://www.paysvichyauvergne.com/94 Actualites-Pays-Vichy-Auvergne.html](http://www.paysvichyauvergne.com/94_Actualites-Pays-Vichy-Auvergne.html)

Tous les éléments remontés ont été pris en compte. Les éléments de diagnostic, l'évaluation Leader ainsi qu'une fiche leader ont été mis en ligne.

L'ensemble de ces dispositions a permis de prendre en compte les points de vue de chacun, de partager un état des lieux du territoire, de mesurer les potentialités ressenties et de définir une stratégie commune pour le programme LEADER.

2.2 Le comité de programmation

Le Groupe d'Action local 2007-2014, côté forces vives, était une émanation du conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne avec une large représentativité de son bureau et des responsables des différentes commissions. Ces membres avaient activement réfléchi à la stratégie pays et à celle inscrite pour le programme leader. Au vu du résultat positif en termes de mobilisation d'acteurs, de relais d'information, d'avis sur l'adéquation des projets avec la stratégie leader, il a été décidé de poursuivre en s'appuyant encore fortement sur les membres du nouveau conseil de développement. Sa composition a été réactualisée pour l'adapter à la stratégie Leader mais également pour prendre en compte son nouveau dynamisme avec des acteurs motivés, conscients de l'intérêt de ce genre de dispositif et prêt à être des ardents défenseurs au profit du développement de notre territoire.

Par ailleurs, ces membres ont participé activement à l'élaboration de la stratégie en amont lors du diagnostic et après dans le cadre des commissions thématiques développées.

Cette composition reflète également :

- les relations entre les territoires urbains et ruraux
- un territoire plus vaste avec l'ensemble des communes de l'agglomération
- des nouveaux acteurs attirés par la démarche

A chacune des commissions pourront participer des acteurs qui ne sont pas membres de l'Association Pays Vichy-Auvergne, mais qui résident, travaillent ou interviennent dans le périmètre Leader du Pays.

La composition du comité de suivi et de programmation sera la suivante :

- 11 représentants élus des EPCI (1 par communauté de communes et 1 pour la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier)
- 2 représentants des entreprises et du monde économique
- 2 représentants du monde de la formation
- 5 représentants des associations : culture, tourisme, environnement
- 1 représentant du monde de l'insertion
- 1 représentant du monde agricole
- 1 représentant pour les consulaires
- 3 représentants de la société civile et membres également du conseil de développement

Ainsi, le comité de programmation (26 membres) sera en majorité composé d'acteurs privés tout en donnant de garanties de représentation de chacune des structures intercommunales.

Des représentants des services de l'Etat (Préfecture), les conseillers régionaux du Pays et des représentants des deux départements seront par ailleurs associés aux réunions et aux travaux du bureau du comité de programmation pour garantir une qualité de gestion administrative du projet et une cohérence avec les dispositifs financiers de soutien (Contrat Auvergne + 3^e Génération, Contrat Territoriaux en faveur des EPCI pour les Départements, et DETR de l'Etat pour les collectivités).

Le Président du Pays sera également invité aux réunions s'il n'est pas élu par son EPCI.

Rôle du Comité de programmation :

- Orienter, porter et décider de la stratégie mise en œuvre et apporter modification de la maquette financière
- Accorder le financement sollicité par les porteurs de projets
- Suivi de la programmation et de l'évaluation
- Réaliser des grilles de sélection des projets

Comité technique

Composé des techniciens des Départements, Région
équipe technique du Pays et son Directeur
Participer à la communication en orientant vers équipe animation
Anticiper montage financier
Accompagne le Comité de programmation en instruisant techniquement le dossier présenté avant passage pour décision

Constitution d'un Bureau du Comité de programmation chargé de :

- Coordonner et préparer les ordres du jour des réunions (pas de présélection des dossiers), avec l'équipe opérationnelle,
- Suivre les cofinancements des dossiers avec les financeurs
- Effectuer le suivi financier, prévenir les retards, assurer le pilotage de l'évaluation

2.3 Le GAL, ses statuts

Le Groupe d'action locale est l'association « Pays Vichy-Auvergne » créé lors d'une assemblée générale constitutive tenue en mars 2005 avec des statuts modifiés en mars 2007 et mai 2008.

Pour information, les relations Pays / Conseil de Développement : via une convention de partenariat, l'association du Pays Vichy-Auvergne précisent notamment les missions assurées par le Conseil de développement pour le compte de l'association, organe coordonnateur et représentatif du Pays. La convention stipule les missions du Conseil de développement :

- la fonction animation
- la fonction étude
- la fonction de suivi-évaluation

Ces missions seront assurées pour le compte du Pays par le Conseil de Développement qui a en charge l'élaboration, la mise en œuvre.

Pour ce faire, le Conseil de développement comporte 4 collèges socioprofessionnels :

- collège Economique (dont tourisme)
- collège Patrimoine et Culture
- collège Coopération Interterritoriale, Européenne et Internationale
- collège Services à la Population

Ces commissions représentent une force de proposition pour le Conseil d'Administration du Pays, qui est l'organe décisionnel.

2.4 Le suivi et l'évaluation du dispositif

Dès le début de la mise en œuvre du projet, l'évaluation ex ante permettra de préciser les objectifs à atteindre et les indicateurs de réalisation et de résultat pour chacune des fiches-action. Les indicateurs ont été établis à partir du diagnostic et ont été annoncés dans le plan de développement sur chacune des fiches-action. Les indicateurs de réalisation et de résultat seront de deux types :

- Quantitatifs, ils permettront de mesurer l'implication du territoire dans telle ou telle opération
- Qualitatifs, ils permettront d'identifier l'impact du projet sur le territoire

Afin d'avoir une évaluation pertinente de programme Leader plusieurs opérations sont envisageables :

- **Création d'outils d'aide à la décision** : des grilles d'évaluation seront établies et remplies par les maîtres d'ouvrages. La synthèse sera opérée par l'équipe opérationnelle et transmise aux commissions thématiques, au Comité de programmation et même au Conseil d'Administration de l'Association Pays Vichy-Auvergne.
- **Réajustement permanente du programme** : à partir de l'évaluation ex ante, nous allons créer un tableau de bord de l'évaluation (accompagné de tableaux par fiche-action). Il reprendra l'ensemble des objectifs à atteindre et des indicateurs et servira de référence tout au long du programme.
- **Favoriser le développement d'une culture de l'évaluation** : l'évaluation sera conduite en continu sous une forme allégée avec une synthèse annuelle permettant l'ajustement du programme.
- **Communiquer sur les résultats du programme** : création des plaquettes d'information envers le Comité de Programmation et de 2 documents (à mi-chemin et final) envers le Réseau rural Régional et National afin d'informer les autres territoires sur l'évaluation de nos travaux. Le site internet actuel sera remanié pour reprendre ces éléments et communiquera plus largement.

Une évaluation intermédiaire et une évaluation finale plus approfondies auront lieu avec le recours à un opérateur extérieur.

Partie 3 Le Plan d'actions

Accompagnement au développement de l'économie de proximité

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'un maillage commercial, artisanal et de services relativement complets. Les bourgs-centres, base du maillage de services du Pays, jouent un rôle important de « relais de proximité » en direction des communes périphériques.</p> <p>Le secteur des TPE est bien présent sur le territoire mais reste fragile en particulier dans les centres bourgs. Les petites entreprises du territoire produisent de l'activité, de l'emploi, fixent les populations. Ce tissu économique a besoin d'être conforté, de bénéficier d'une nouvelle dynamique, d'être mieux identifié.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en réseau les acteurs économiques et accompagner le développement d'actions communes entre ces acteurs : groupement de commandes, mutualisations... ✓ Conforter les pôles d'équilibres du territoire : Saint-Yorre, Saint-Germain, Lapalisse, Le Donjon, Le Mayet de Montagne, Gannat, Ebreuil, Saint-Pourçain, Chantelle, Varennes sur Allier, Aigueperse, Randan, Maringues, Cusset, Bellerive...et favoriser des opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services ✓ Créer un environnement favorable au développement des entreprises, et des activités employeuses (y compris dans le secteur de l'ESS et de l'insertion). (ESS du Pays (projet Perspective)) ✓ Mieux connaître le tissu économique local ✓ Répondre aux besoins en compétences des entreprises locales ✓ Maintenir et développer les savoir-faire traditionnels et ressources locales comme levier de développement (chaux-chanvre-bois, métiers d'Art) ✓ Qualifier-spécifier les zones d'activités ✓ Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes ✓ Coordonner à l'échelle du Pays, la politique d'accueil en lien avec la Mission Accueil de l'Allier et l'ARDTA ✓ Accompagner les nouvelles formes d'activités : coworking, espaces partagés, tiers-lieux...par l'utilisation du numérique comme vecteur de développement ✓ Transmettre la « culture d'entreprendre » ✓ Valoriser les compétences des salariés, demandeurs d'emploi du territoire ✓ Faciliter le lien emploi/entreprises
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure attractivité du territoire - Une offre commerciale et de services renforcés, redynamisée - De nouvelles approches de travail collaboratif - Un développement d'activités nouvelles - Un changement de perception (positivisme)
Descriptif des actions	<p>A- Sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux structures et aux opérations collectives d'animation économique du Pays visant à la mise en réseau des acteurs ➤ Soutien aux opérations de marketing territorial, à la réalisation d'outils de promotion et participation à des salons-foires visant à promouvoir le territoire

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux démarches collectives de développement de nouvelles activités et pratiques innovantes : tic, tiers lieux... ➤ Accompagner les entreprises artisanales dans le recrutement des salariés ➤ Plan de desserte en commerce ambulant et nouvelles approches pour le renforcement des services de proximité ➤ Opérations collectives d'animation et d'investissement <p>B- Pour les zones d'activités : Conseils-études-diagnostics de zones d'activité</p> <p>C- Opérations sur les pôles d'équilibres :</p> <p>Soutien au développement-adaptation des entreprises commerciales artisanales et de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Financement sur les pôles d'équilibre d'une étude préalable sur le positionnement (aménagement urbains liés à la fonction commerciale, positionnement commercial...). <p>Opérations collectives d'animation et d'investissement</p> <p>Aides directes aux entreprises individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de diagnostics individuels indispensables à l'aide leader ➤ Opérations de modernisation-adaptation et développement <p>Investissements inéligibles :</p> <p>Matériels d'occasion et équipements de renouvellement</p>
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises et leurs groupements (TPE relevant de l'économie présentielle : commerce de détail, artisanat-services à la personne, métiers de bouche, micro-entreprises forestières), Communes-EPCI, Consulaires...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses Aide au démarrage sur 3 ans avec dégressivité si expérimentation, changement d'échelle et ambition du projet) - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Opérations collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des événements, foires, salons... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Etudes et opérations collectives liées à la jeunesse, l'emploi et à la formation <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels innovants et matériels identifiés suite aux diagnostics - Frais d'acquisition (bâtiment-terrain) dans la limite de 10% du budget global de l'opération. - Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Opérations collectives d'investissement et d'aménagement portées soit par une collectivité ou un groupement d'entreprises - Aides directes aux entreprises individuelles : achat de matériel uniquement pour des opérations de modernisation-adaptation et développement (hors création-transmission) pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présentielle et micro-entreprises de travaux forestiers.

	Investissements inéligibles : Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires Publics exclus : Demandeurs d'emplois, jeunes sans emploi-sans formation, scolaires primaires-secondaires-supérieur Entreprises de l'économie productive, les services aux entreprises, les industries agro-alimentaires, le RSE dans les entreprises relevant de l'économie non présentesielles			
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 			
Plan de financement				
Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
en €	3 145 000	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	1 500 000	375 000	0
	64 (pour les associations)	204 800	51 200	64 000
	32 (pour les entreprises)	304 000	76 000	570 000
Taux Maximum d'Aides Publiques	<p>Entre 40 % (pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présentesielle et micro-entreprises de travaux forestiers) et 100%, avec un taux de co-financement Leader-FEADER de 80%.</p> <p>Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 63,87%.</p>			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	<p>Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.</p> <p>Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation.</p> <p>En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.</p>			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication / événements organisées : 20 - Nombre d'emplois créés : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 250 - Nombre de d'entreprises mobilisées : 200 - Evolution du chiffre d'affaires : +10% - Nombre de dossiers individuels montés : 25 - Nombre de dossiers collectifs : 15 			

	<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la mise en réseau des acteurs : quelle coopération entre les acteurs - Quelle stratégie mise en place - Incidence sur le public cible - Incidence sur l'attractivité commerciale et artisanale : quelle retombées directes et indirectes - Degré de cohérence avec les objectifs économiques du territoire - Degré de démarche collective - Critère d'innovation ou d'excellence
<p>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</p>	<p>Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL FEDER (opérations relevant de la Recherche et Innovation, nouvelles technologies-immobilier-internationalisation-éventuellement ESS)-PDMAC (politique d'accueil) FEADER (opérations relatives à l'agro-alimentaire) FSE (demandeurs d'emploi, structures intervenant dans champs ESS)</p>
<p>Cofinancements mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (Fisac éventuel) - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI-communes - Les Consulaires - Associations assimilées à des organismes de droit public
<p>Références au cadre réglementaire applicable</p>	<p>Règlement (UE) N°1305/2013 Article 20 du Feader : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</p>
<p>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</p>	<p>Cadre stratégique commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement économique dans les zones rurales - Renforcer la compétitivité des PME et promouvoir l'emploi, la mobilité de la main d'œuvre, Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique <p>Priorités du RDR : Emploi</p>

Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne a validé en 2011 son schéma de développement touristique. Il constitue une déclinaison de la stratégie régionale de développement touristique et s'articule autour des enjeux et des spécificités du territoire. La mise en œuvre de cette stratégie a ciblé deux thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités de pleine nature, à travers le développement des stations pleines nature Montagne Bourbonnaise et Val de Sioule. - Le tourisme accessible, en s'appuyant sur les points forts du territoire et le réseau « massif central pour tous ». <p>L'objectif prioritaire de cette stratégie est de faire émerger localement une offre de produits et séjours de qualité, génératrices de retombées économiques sur le territoire. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les référentiels stratégiques et opérationnels définis au niveau régional (Nattitude, stations pleine nature, tourisme et handicaps...) et de s'inscrire dans l'offre touristique « Auvergne ».</p> <p>La station de Vichy représente une véritable opportunité en termes de notoriété et de la qualité de son offre. Aussi, il s'agira d'accompagner la création d'une offre complémentaire sur l'ensemble du territoire notamment à travers le développement de l'économie liée aux sports, au bien-être et d'organiser sa mise en synergie avec le système vichyssois.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire pour structurer et commercialiser l'offre et améliorer la qualité de l'accueil ✓ Relevé les 3 défis vers une économie touristique innovante et performante : <ul style="list-style-type: none"> - le défi du e-tourisme, - le défi du tourisme accessible - le défi du tourisme durable ✓ Soutien aux développements de l'économie liée aux sports, au bien-être et au thermalisme. ✓ Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre/ de produits/ de séjours touristiques de qualité autour des thématiques ciblées en agissant sur les sites, activités et événements majeurs et les hébergements de qualité.
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure attractivité - Une meilleure notoriété touristique du territoire - Une meilleure fréquentation touristique - Une augmentation des retombées économiques - Une meilleure structuration des acteurs
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations de mutualisation et de mise en réseau : coordination touristique des acteurs ➤ La mise en réseau des différentes offres ➤ Mise en œuvre d'une cellule d'ingénierie à la création de produits touristiques ➤ Opération de mise en tourisme des Stations Pleine Nature ➤ Mise en commercialisation et promotion avec les nouveaux outils numériques : applications, offre packaging.... ➤ Accompagnement des Offices de tourisme ➤ Accompagnement de la montée en qualité des sites, activités, événements, hébergements sur le volet pleine nature, accessibilité, e-tourisme et tourisme durable, tourisme sportif et de bien-être (Investissements et Aménagements liés aux projets)...

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des transports collectifs pour accès aux sites touristiques ➤ Mise en place d'événementiels 	
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes-EPCI, Syndicats mixtes et Départements...	
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses. Aide au démarrage sur 3 ans avec dégressivité si expérimentation, changement d'échelle et ambition du projet) - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Opérations individuelles (d'envergure Pays) et/ou collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des événements, foires, salons... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels notamment innovant : bornes tactiles, etc... - Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération - Travaux pour les équipements et aménagements touristiques, liés aux priorités stratégiques ciblées notamment volets tourisme de pleine nature et tourisme accessible, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses - Achat et installation des panneaux d'information <p>Investissements inéligibles : Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p>	
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire - Articulation avec la stratégie régionale de développement touristique - Degré de démarche collective - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 	
Plan de financement		
Coût total	Dépenses publiques	Dépenses privées ou

en €	1 618 750	FEADER	Contributions nationales	autofinancement
en %	80 (pour les collectivités)	600 000	150 000	0
	64 (pour les associations)	256 000	64 000	80 000
	32 (pour les entreprises)	150 000	37 500	281 250
Taux Maximum d'Aides Publiques :		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 62,15%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 450 - Nombre de produits créés et vendus : 10 - Nombre d'opérations collectives menées : 10 - Nombre de dossiers individuels montés : 40 Questions évaluatives <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la fréquentation touristique - Incidence sur la commercialisation de produits touristiques - Incidence sur la mise en réseau des acteurs 		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL. POMAC (grands itinéraires et identifiés) et POI Loire (grands itinéraires)		
Cofinancements mobilisables		<ul style="list-style-type: none"> - Etat - dans le cadre de la DETR - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - Communes - Associations assimilées à des organismes de droit public 		
Références au cadre réglementaire applicable		Article 20 du Feader : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales		
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural		Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR : Emploi		

L'eau, vecteur du développement durable du territoire: Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne se situe au cœur d'un écrin naturel au nord de l'Auvergne. L'eau joue un rôle majeur dans la structuration du territoire depuis des siècles. Le Pays est traversé par la Rivière Allier, ses affluents et de nombreuses autres rivières, ce qui en fait un élément fort de son identité. Autour de l'eau, des milieux naturels remarquables renforcent la richesse naturelle du Territoire. Il s'agira d'engager le territoire dans une politique de préservation et valorisation de l'ensemble de ses ressources. Celle-ci comprenant notamment un ensemble de sources thermales participant à une des originalités majeures du nord du Massif Central.</p> <p>Au-delà de ces approches, il s'agira d'accompagner le territoire vers la transition énergétique.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver et valoriser la ressource en eau du territoire ✓ Valoriser l'eau, élément prépondérant du territoire, sous tous ses aspects : Rivières, thermalisme, eau minérale... ✓ Sensibiliser davantage la population à la thématique de l'eau, de son environnement de son écosystème (faune et flore) ✓ Préserver et valoriser les espaces naturels à enjeux et identitaires de notre pays : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS... ✓ Impliquer les acteurs dans des démarches collectives d'animation, de communication, de sensibilisation ✓ Intégrer ces problématiques dans les politiques publiques d'aménagement ✓ Préserver, valoriser et animer ce patrimoine naturel en lien avec une démarche de valorisation du patrimoine culturel
Effets attendus ("on a réussi si")	<p>Les collectivités se sont engagées dans la protection et la mise en valeur des cours d'eau</p> <p>Appropriation et connaissance par la population de ses milieux naturels et richesses (dont sources thermales)</p>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions de sensibilisation / communication / animation autour de l'eau et des milieux naturels du Pays : <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie liés aux projets - scénographies, spectacles vivants, expositions, - réalisation de programmes, d'outils pédagogiques, de visites - réalisation de circuits thématiques ➤ Mise en réseau des sites mentionnés : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS...
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI, Syndicats, Départements....
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallette pédagogique, expositions, circuits thématiques, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et

	<p>intégralement rattachables à l'opération</p> <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagements spécifiques pour la valorisation - Achat de petit matériel - Achat et installation des panneaux d'information - Achat d'équipement pédagogique : pool pédagogique (mallette), maquettes, bornes tactiles, supports et éditions de documents, etc... <p>Investissements inéligibles</p> <p>Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires. Hors dépenses relevant des compétences réglementaires ex GEMAPI)</p>			
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des sites mis en valeur - Implication du milieu associatif - Opérations réalisées à destination de publics spécifiques - Opérations de réappropriation du patrimoine par les habitants - Utilisation des TIC <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 			
Plan de financement				
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
en €	660 000	FEADER		Contributions nationales
en %	80 (pour les collectivités)	400 000		100 000
	64 (pour les associations)	102 400		25 600
Taux Maximum d'Aides Publiques :	Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,12%.			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs impliqués : 20 - Nombre des participants aux animations spécifiques : 1500 - Nombre d'outils pédagogiques réalisés : 7 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes sensibilisés par les actions de sensibilisation : 2500 - Nombre d'expositions et de visiteurs : 3 expositions et 3000 visiteurs - Nombre de dossiers montés : 6 <p>Questions évaluatives</p> <p>Incidence sur la mise en réseau des acteurs</p> <p>Incidence sur l'image du territoire</p> <p>Incidence sur l'appropriation de la dimension « Eau » chez les habitants</p>
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL</p> <p>FEDER (protection et restauration de la biodiversité)-POI Loire (trame bleu, milieux aquatiques) POMAC (Milieux herbacés et forêts anciennes)</p>
Cofinancements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - dans le cadre de la DETR - Agence de l'Eau - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - communes - Associations assimilés à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	<p>Article 20 du Feader : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</p>
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Cadre stratégique commun :</p> <p>Promouvoir le développement économique dans les zones rurales</p> <p>Priorités du RDR</p> <p>Emploi</p>

Fiche Action 4	
Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays Vichy-Auvergne est installé sur diverses « lignes de partage », qui en font un territoire particulier, qui se nourrit d'une diversité naturelle, culturelle et patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la ligne de partage entre pays d'Oc et d'Oïl, qui le traverse d'Est en Ouest dans sa partie Sud, et la frontière entre Bourbonnais et Auvergne qui le sépare sur un axe Nord / Sud ; ▶ Plaines de Limagne et Montagne Bourbonnaise façonnent son paysage, et définissent des entités architecturales diverses ; ▶ Le territoire est également traversé de nombreux cours d'eau dont l'Allier. L'eau de manière générale constitue sans aucun doute le marqueur principal de l'identité et joue un rôle majeur dans l'histoire du territoire. <p>Dans un objectif de cohésion territoriale, d'attractivité et de retombées économiques, il s'agira de faciliter les démarches de préservation et de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du patrimoine bâti et architectural, culturel immatériel et historique - Des dynamiques culturelles et artistiques <p>Les sites, initiatives de valorisation et évènements majeurs constituent un point d'appui pour la démarche : Station thermale et touristique de Vichy, Domaine Royal Randan, Nationale 7 Historique et château au Pays de Lapalisse, réseaux de valorisation des églises (Val de Sioule, Donjon Val Libre), Villages de Caractères Auvergnats, Arkeocité de Varennes, Paléopolis à Gannat, festival Culture du Monde, mystères des Monts de la Madeleine ...</p> <p>L'objectif est de s'appuyer sur différents outils pour la mise en œuvre de cette action</p> <ul style="list-style-type: none"> - label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et autres labels

	<ul style="list-style-type: none"> - et la mise en œuvre du Schéma Culturel du Pays.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire, aux savoir-faire et traditions locales afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie ✓ Garantir aux touristes des visites de qualité : contenu et thématiques attractives, médiation adaptée à chacun, contact humain chaleureux ✓ Diversifier les modes de découverte du patrimoine et des pratiques culturelles : utilisation des TIC et d'outils de médiation innovants ✓ Accompagner la réflexion et l'action en matière de réhabilitation et de mise en tourisme de cœurs de villages de caractère. ✓ Développer la notoriété touristique du Pays et accroître l'attractivité du territoire les retombées économiques ✓ Valoriser le patrimoine pour en faire un vecteur de développement économique <p><u>Politique Culturelle du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la pratique culturelle en s'appuyant sur la mutualisation de moyens, de compétences et la mise en réseau des acteurs locaux du territoire ✓ Identifier et rendre lisible les lieux et équipements (de répétition, diffusion, résidence) disponibles et encourager leurs aménagement afin de répondre aux besoins culturels. ✓ Organiser l'accès et la circulation des œuvres à l'échelle du Pays ✓ Développer la sensibilisation du jeune public et favoriser les actions de pratiques et de découvertes ✓ Favoriser l'émergence d'initiatives originales et innovantes
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la cohésion territoriale - Augmentation de l'attractivité du territoire et de retombées économiques liés au patrimoine et à la culture - Favoriser l'appropriation des richesses patrimoniales, culturelles et artistiques - Valorisation et développement de l'offre culturelle sur le territoire - Structuration des acteurs culturels - Attirer de nouveaux publics
Descriptif des actions	<p><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire du patrimoine bâti, état des lieux général du Patrimoine ➤ Création d'ateliers, réalisation d'expositions de conférences afin d'initier la population et notamment le jeune public au patrimoine, à l'architecture ... ➤ Mise en place des visites-découvertes pour les locaux mais aussi pour les touristes ➤ Réalisation de documents d'information, de promotion et de sensibilisation. ➤ Conception d'outils pédagogiques et acquisition d'un pool de matériels pédagogiques : maquettes, jeux, mallettes pédagogiques (hors temps scolaire)

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formations initiales et continues pour les chargés de mission Patrimoine, guides et médiateurs du patrimoine ➤ Opérations de restauration sur des sites valorisés touristiquement, classés ou inscrits monuments historiques ou présentant un intérêt patrimonial détenu par une structure privée ou non ex patrimoine thermal. Aménagement de bourgs dans le cadre de la valorisation du patrimoine ➤ Restauration du petit patrimoine vernaculaire s'inscrivant dans le cadre d'un projet de développement ➤ Opérations de réhabilitation de bâti, de gestion de plan de circulation, de stationnement, en intégrant la problématique d'un accès pour tous, et en particulier pour les personnes souffrant d'un handicap ➤ Opérations de collectage (Patrimoine Immatériel) <p>Des dynamiques culturelles et artistiques de pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation de la démarche ➤ Actions de mutualisation entre acteurs (achat groupés, communication...) ➤ Réalisation d'inventaire qualifié des lieux existants sur le territoire ➤ Programme d'investissement pour améliorer les équipements ➤ Actions de communication (réalisation de guide, annuaires...) ➤ Formations initiales et continues pour les chargés de mission Culture ➤ Faciliter l'accès à la culture et développer la notion de droit culturel, ➤ Développer une démarche participative du public et les actions de coopération entre acteurs de l'enseignement, des artistes et des opérateurs culturels ➤ Actions proposant des disciplines peu diffusées, investissant des territoires dépourvus d'offres culturelles et expérimentant des modes de diffusion et des espaces scéniques originaux ➤ Développement d'actions innovantes et expérimentales en favorisant le croisement disciplinaire, l'utilisation du numérique, traitement des espaces publics... ➤ Choix de s'appuyer sur des Tiers lieux (lieux du vivre ensemble, et de découverte) lieux ouverts à destination culturelle mais également lieux d'animation style « médiathèques du territoire » : pratiques numériques : investissements matériels, aménagements, expositions, animations
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur privé, Communes-EPCI- Syndicats mixtes...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses Aide au démarrage sur 3 ans avec dégressivité si expérimentation, changement d'échelle et ambition du projet) - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallettes pédagogiques, expositions, circuits thématiques, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais artistiques <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'équipements - Travaux d'aménagement-extension - Achat de petit matériel <p>Investissements inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires <p>Si patrimoine privé ne devra pas être subventionné par la Fondation du patrimoine. Leader ne pourra intervenir sur l'agglomération de Vichy sur l'amélioration de l'environnement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation de bâtiments (projets urbains/diagnostic urbain) - Trames vertes et bleue en ville (aménagement urbains durables et requalification paysages d'espaces dégradés) - Accompagnement de ces opérations 			
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificité du territoire - Degré de démarche collective - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC - Nécessité d'un projet de développement global (investissement/fonctionnement) <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 			
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	1 507 500	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	700 000	175 000	
	64 (pour les associations)	204 800	51 200	64 000
	32 (pour les entreprises)	100 000	25 000	187 500
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 66,65%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	Indicateurs de réalisation - Nombre de participants aux ateliers : 90 - Nombre de participants visites-découvertes : 600 - Nombre de sites mis en valeur-réhabilités : 25 - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 30 - Nombre d'acteurs mobilisés : 30 - Nombre d'opérations collectives menées : 25 - Nombre de dossiers montés : 50 Questions évaluatives - Incidence sur l'emploi - Incidence sur le CA généré - Incidence sur l'appropriation du patrimoine par les habitants - Incidence sur l'attractivité des bourgs
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL POMAC (Projets culturels à l'échelle Massif et création-diffusion et médiation à l'échelle Massif) PDI Loire (évènements ciblés sur Loire et affluents) FEDER (axe 8)
Cofinancements mobilisables	- Etat - dans le cadre de la DETR - La DRAC Auvergne - Région - sur des lignes sectorielles pour le volet Culture (appel à projet lancé par la Région en partenariat avec le conseil Culturel Territorial) Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles - Départements : lignes sectorielles, mais aussi la ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI-communes - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Article 20 du Feader : service de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Le bassin de vie du territoire s'appuie sur un ensemble urbain qui pèse pour moitié de sa population, près de 80000 habitants (VVA). Cette agglomération, par le poids démographique qu'elle représente, l'expertise qu'elle développe sur certaines thématiques (transition énergétique), est une chance pour le reste du territoire et devrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de circuits de proximité assurant une alimentation de qualité et en quantité en s'appuyant sur la centaine de producteurs recensés sur le territoire (production laitière, viande, légumes, vin, volaille...) - le développement de nouveaux marchés, débouchés pour les agriculteurs, l'accueil de nouvelles activités pour d'autres ressortissants - une diffusion de savoir-faire dans la mise en œuvre d'actions relevant de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (déclinaison Pays d'un Plan Climat Energie et Territoire)
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>L'objectif général est de Renforcer le lien ville-campagne caractéristique de notre territoire à travers trois thématiques :</p> <p><u>Circuits de proximité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la consommation durable et l'achat local : Ex: campagnes de sensibilisation ✓ Faciliter l'installation de maraîchers et petits producteurs (développer l'offre) ✓ Développer les projets d'approvisionnement local et durable pour la restauration collective ✓ Développer la marque de territoire Pays ✓ Soutenir les filières locales : vin de Saint-Pourçain, la filière Nature-forme-santé, le bois local, la filière équine (Equus Vichy-Auvergne), micro-filières (ex projet de brasserie avec orge local) ✓ Développer l'emploi et les retombées économiques dans les circuits courts ✓ Sensibiliser les élus et les informer sur les outils permettant la protection du foncier ✓ Maintenir et développer les jardins familiaux et partagés <p><u>Transition énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une production énergétique locale à partir d'énergies renouvelables ✓ Accompagner les collectivités à devenir autonomes en matière d'énergie en lien SDE/CG: <p><u>Mobilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner les acteurs et renforcer la mobilité par des approches innovantes <p>La mise en œuvre du « Plan Climat Energie Territoire » permettra de prendre en compte ces enjeux de manière collective et coordonnée</p> <p>Il s'appuiera sur un outil d'observatoire à mettre en place de type SIG de Pays : données éco, consommation espace, zones à enjeux naturels...</p>
<p>Effets attendus ("on a réussi si")</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une unité de restauration collective importante qui va pouvoir s'approvisionner en partie sur le Pays générant des retombées économiques, de nouvelles activités - Modification des modes d'utilisation énergétiques et diminution des énergies consommées sur le

	<p>territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une production agricole de proximité et de filières courtes de diffusion des produits - Développement de nouveaux outils de mobilité
<p>Descriptif des actions</p>	<p>Ingénierie, animation, sensibilisation collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation commune en lien avec le Pays, agglomération et les Conseils généraux (volet PCET du Pays) ➤ Actions collectives de sensibilisation <p>Circuits de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions de sensibilisation, communication, promotion, commercialisation en collaboration avec le comité Départemental des Produits de l'Allier... ➤ Accompagner les marchés de plein air ➤ Aide à la création de filières ou micro-filières notamment en productions agricoles et agro-alimentaires ➤ Formations à la réglementation sur les marchés publics et groupements d'achats <p>Transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil en énergie partagée Actions de communication-sensibilisation ➤ Réalisation de diagnostics énergétiques pour chaque collectivité, informations sur les énergies renouvelables et sur les solutions en termes d'économie d'énergie, ➤ Recyclerie/ressourcerie : réalisation d'études préalables, travaux-aménagements et équipements, <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets de mobilité à l'échelle du Pays ➤ Création d'outils opérationnels : garage solidaire, autolib, auto-école sociale...
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes - EPCI - Syndicats, Consulaires</p>
<p>Dépenses éligibles</p>	<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de communication, promotion, commercialisation, sensibilisation - Animation : Prestations externes-internes - Etudes-conseils-Formations, <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication : participation à des salons, acquisition de matériels spécifiques - Acquisition de matériels pour les livraisons - Création d'ateliers de transformation portés par des collectivités dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du Pays en dehors des systèmes de qualité (AOC, label rouge, certif HVE, mention Montagne) - Outils numériques de développement et observation : site internet, SIG, bases de données, drone - Création d'espaces de commercialisation portés par des associations et ou collectivités - Acquisitions foncières pour la préservation et le développement des Jardins familiaux et partagés dans la limite de 10% du projet global - Travaux de rénovation-construction de bâtiment en vue de création de lieux de vente et de diffusion de produits locaux, et recyclerie/ressourceries... <p>Investissements inéligibles :</p> <p>Matériels d'occasion et équipements de renouvellement</p> <p>Investissements matériels hors périmètre de l'agglomération de Vichy</p>

Critères de sélection des projets		<ul style="list-style-type: none"> - Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire - Degré de démarche collective - Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses - Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets - Utilisation des TIC <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 		
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	815 000	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	300 000	75 000	
	64 (pour les associations)	121 600	30 400	38 000
	40 (pour les entreprises)	80 000	20 000	150 000
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 61,55%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 30 - Nombre d'opérations collectives menées : 20 - Nombre de dossiers individuels montés : 20 <p>Questions évaluatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la consommation des produits de proximité - Incidence sur la mobilité en milieu rural - Incidence sur la consommation énergétique fossile - Incidence sur l'appropriation du concept développement durable 		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL FEADER (Energie-Efficacité énergétique ; nouvelles technologies information et		

	communication, axe 8 Mobilités urbaines durables)-FEADER(actions liées à la promotion des produits ayant un signe d'identification de la qualité et de l'origine)
Cofinancements mobilisables	Etat : dans le cadre de la DETR Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés EPCI-communes Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Article 20 du Feader : service de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR Emploi

Fiche Action B	
Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Pour renforcer son attractivité, le Pays doit mettre davantage en avant son offre de service mais aussi la renforcer pour répondre aux besoins de sa population.</p> <p>Par ailleurs, l'offre est inégalement répartie avec un point fort sur l'agglomération de Vichy et une offre plus disparate sur le reste du territoire.</p> <p>De même, la population se concentre plutôt sur la partie sud du territoire proche des moyens de communication (autoroutes) et du pôle métropolitain. A contrario, les franges ouest et est se fragilisent.</p> <p>Les bourgs-centres, base du maillage de services du Pays, jouent un rôle important de « relais de proximité » en direction des communes périphériques.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Introduire des services adaptés aux spécificités du territoire ✓ Impulser des services favorisant le développement de l'économie de proximité ✓ Proposer une offre de services se rapprochant de celle de l'agglomération ✓ Développer de nouvelles formes de travail et permettre l'expérimentation : Tiers-lieux, espaces coworking ✓ Développement des usages numériques dans l'offre de services ✓ Centraliser et relayer l'information des EPCI concernant l'offre de services à l'échelle du Pays : ✓ Adapter les outils de diffusion à tous les publics (ex : utilisation des réseaux sociaux) ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux services ✓ Développer les projets intergénérationnels ✓ Renforcer l'offre de santé du territoire ✓ Développer une politique jeunesse à l'échelle du territoire
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre de services adaptée et diversifiée correspondant aux besoins de la population et des populations cibles personnes âgées et jeunes - Rendre attractif le territoire pour maintenir et accueillir de nouvelles populations

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de partenariats publics/privés - Augmenter l'attractivité des services proposés
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer et développer des lieux d'accès aux « services de base » : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables liées au développement des services - Communication à destination de la population : ex plateforme internet ou un portail relais concernant l'offre des services sur le Pays (application(s) mobile(s)) ➤ Accompagnement au démarrage des services ➤ Acquisition matériels-équipements-aménagements : Accès au numérique au sein des espaces publics ou dédiés au public... ➤ Développement de nouvelles formes d'accès aux services : Partage de logements (accueil de jeunes chez des privés), Développement d'applications adaptées pour la mobilité Tiers lieux ouverts à tous... ➤ Action de soutien à l'accès à la santé : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la coordination territoriale portée par la Mutualité et l'ARS - Développer les lieux d'écoute et les dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins des jeunes, - Encourager l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire, en s'appuyant sur le Contrat Local d'orientation Santé du Pays - Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants au bénéfice de la santé globale et durable : actions de prévention, de communication, l'isolement et le vieillissement - Maintenir les populations âgées en santé par l'exercice et notion de Bien Vivre ensemble
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI- Sisa- syndicats...
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses (maxi 3 années et dégressivité) - Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc... - Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, expositions, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels et travaux liés aux aménagements/équipements - Achat d'outils de communication - Acquisition de terrains et bâtiment liés aux projets dans la limite de 10% du projet global <p>Investissements inéligibles : Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p>

Critères de sélection des projets		<ul style="list-style-type: none"> - Le projet présente un caractère innovant - Le projet s'appuie sur un collectif d'acteurs publics/privés - Les projets auront une vocation sociale favorisant la mixité sociale, l'intergénérationnel, l'ESS <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 		
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	1 300 000	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	800 000	200 000	
	64 (pour les associations)	192 000	48 000	60 000
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,31%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 50 - Nombre d'opérations collectives menées : 10 - Nombre de dossiers individuels montés : 30 <p>Questions évaluatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur l'accès aux services - Incidence sur l'attractivité en population - Incidence sur l'utilisation du numérique - Incidence sur le lien intergénérationnel 		
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feeder et autres Fonds sera opéré par le GAL		
Cofinancements mobilisables		<ul style="list-style-type: none"> - Etat (dans le cadre de la DETR) et autres services (CAF, MSA,...) - Région - Département : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - communes 		

	- Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Article 20 du Feader : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Objectif 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Fiche Action 7	
Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Depuis 2008, le Pays s'est saisi de la coopération comme moteur de développement. Une coopération privilégiée s'est nouée avec nos partenaires roumains des GAL de Cluj et Napoca-Poralissum en Transylvanie. Nous souhaiterions renforcer la coopération autour des activités de pleine nature, de la valorisation des produits locaux, du développement économique dans le milieu rural et l'identité Européenne (des échanges de jeunes).</p> <p>Dans le cadre de la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux (la chaux), une partie de notre territoire a déjà travaillé avec le GAL Serrania Surroeste Sevillana. Nous souhaiterions élargir et renforcer cette coopération autour de nouveaux axes de travail : les activités de pleine nature, la valorisation des produits locaux, des échanges de jeunes.</p> <p>Des contacts sont en cours avec l'Allemagne sur d'autres thématiques : jeunesse et entrepreneuriat... En annexe vous trouverez les lettres d'intention de coopération de nos partenaires.</p> <p>Des réflexions inter-territoriales démarrent sur la Rivière Allier avec le Pays du Grand Clermont. Avec la Région Rhône-Alpes, le Pays Roannais, de nouvelles coopérations devront être activées (sur la création d'un Grand Parc Naturel inter régional associant Montagne-Bourbonnaise, Monts de la Madeleine, Livradois-Forez et villes portes.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'esprit d'ouverture et l'échange d'expériences ✓ Partager des savoirs ✓ Développer des outils, des pratiques en commun ✓ Porter des projets communs ✓ Faire de la Francophonie, un enjeu de développement
Effets attendus ("on a réussi si")	Après l'échange d'expériences, la création de produits communs, développer les échanges économiques, de nouveaux débouchés avec la création de structures communes GEIE ou GECT Partenariats universitaires
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanges d'expertises ➤ Transfert d'expériences, d'informations ➤ Réalisation d'outils en communs : outils de communication ➤ Participation à des opérations communes : prestations externes, structure juridique commune ➤ Etude de préfiguration
Bénéficiaires	Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur de projet privé, Communes-EPCI, GEIE, GECT...
Dépenses éligibles	Dépenses immatérielles : - Dépenses de rémunération du personnel ayant participé à l'action (salaires et charges et traitements accessoires prévus dans les conventions collectives) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement dédiés à l'action, (transport, hébergement, restauration) - Frais de traduction et d'interprétariat - Frais de conception, d'édition et de diffusion de documents de communication dédiés à l'action, - Frais de location de salles dédiées à l'action, - Prestations externes, études de faisabilité, frais de consultants... <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels et équipements dédiés et nécessaires à la réalisation de l'action commune. <p>Seules les dépenses destinées à l'action commune, au fonctionnement d'éventuelles structures communes et au support technique préparatoire sont admissibles.</p>			
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Actions favorisant le développement - Une communication large sur les partenariats - Mobilisation forte des acteurs <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles - La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique - La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire 			
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
en €	360 000	FEADER	Contributions nationales	
en %	80 (pour les collectivités)	140 000	35 000	
	64 (pour les associations)	80 000	20 000	25 000
	40 (pour les entreprises)	19 200	4 800	36 000
Taux Maximum d'Aides Publiques		Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 66,44%.		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 10 - Nombre d'acteurs mobilisés : 15 - Nombre d'opérations de coopération interterritoriales : 4 		

	- Nombre d'opérations de coopération transnationales européennes : 10 Questions évaluatives - Indice d'ouverture à l'Europe et à de nouveaux partenaires
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER
Cofinancements mobilisables	- Etat - Ministère des Affaires Etrangères - Région (de l'idée au projet), ligne innovation - Départements : ligne coopération, ligne « Leader-Allier », lignes sectorielles - EPCI-communes - Associations assimilées à des organismes de droit public
Références au cadre réglementaire applicable	Article 20 du Feader : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales Priorités du RDR : Emploi

Fiche Action 08 Animer le programme, le gérer, l'évaluer	
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La démarche Leader vise à renforcer les initiatives du territoire ce qui implique un travail important d'animation, de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés. La déclinaison de la stratégie implique des moyens humains de qualité (coordination et gestion), des moyens pour communiquer et des moyens pour évaluer les résultats.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du GAL Pays Vichy-Auvergne ✓ Informer les porteurs publics et privés du programme leader et de ses possibilités ✓ Apporter une expertise technique au montage de projets et veiller à la bonne utilisation des fonds européens alloués. ✓ Impulser des synergies entre les acteurs ✓ Assurer une bonne gestion et un bon avancement du programme ✓ Evaluer le travail réalisé et les retombées du programme Leader
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en réseau des acteurs du territoire et renforcements des partenariats - Meilleure connaissance des programmes européens et en particulier du programme leader
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER ➤ Animer le territoire pour développer la stratégie LEADER en cohérence avec les autres stratégies territoriales ➤ Participer et contribuer aux réunions du réseau rural ; ➤ Accompagner les porteurs de projet et les aider, à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention ; vérifier la présence des pièces ➤ Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan de développement du GAL ; ➤ Réunir un comité technique associant les co-financeurs ou tout autre comité jugé opportun ; ➤ Préparer et animer les comités de programmation ;

	➤ Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur.			
Bénéficiaires	Pays Vichy-Auvergne			
Dépenses éligibles	<p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (salaire chargé et frais de structure proportionnels, (location des bureaux, affranchissement, photocopieur, assurances, frais de commissaire aux comptes liés à Leader, etc) et défraiements directement liés à l'opération (frais de déplacement, de restauration, de location de voiture) pour la coordination, animation, gestion et évaluation - Frais liés à l'organisation d'actions communes et transferts de compétences - Evaluation du programme : prestations externes et internes liées à cette action - Conseils (individuels ou collectif), audits, expertise <p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de petits matériels (y compris matériel informatique, logiciel...) - Communication-conception-signalisation... <p>Le matériel d'occasion n'est pas éligible.</p>			
Critères de sélection des projets	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles 			
Plan de financement				
Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
en €	1 250 000	FEADER	Contributions nationales	
en %	80	1 000 000	57 000	
Taux Maximum d'Aides Publiques :	Maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 80%.			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.			
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comités de programmation organisés : 20 - Nombre d'actions de communication organisées : 12 - Nombre d'acteurs mobilisés : 400 - Nombre de dossiers individuels montés : 35 - Taux de consommation de l'enveloppe financière et taux de paiement - Volume total des projets : 245 <p>Questions évaluatives :</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence sur la mise en réseau des acteurs - Incidence sur le public cible
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL</p> <p>Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER</p>
Cofinancements mobilisables	<p>Région : dispositifs leader</p> <p>Départements</p> <p>Le Pays Vichy-Auvergne</p>
Références au cadre réglementaire applicable	<p>Article 20 du Feader : service de base et rénovation des villages dans les zones rurales</p>
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Cadre stratégique commun : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales</p> <p>Priorités du RDR : Emploi</p>

4. LA MAQUETTE FINANCIERE

	Contributions publiques envisagées			Communes et EPCI	Privé	FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux d'aide publique maximum
	Région	Départements	Etat			Leader			
Fiche Action 1 Economie de proximité	50 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	272 200,00 €	634 000,00 €	2 008 800,00 €	3 145 000,00 €	63,87%	De 40 à 100%
Fiche Action 2 Produits de séjour	60 000,00 €	80 000,00 €	50 000,00 €	61 500,00 €	361 250,00 €	1 006 000,00 €	1 618 750,00 €	62,15%	De 40 à 100%
Fiche Action 3 Développement durable	25 000,00 €	40 600,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	32 000,00 €	502 400,00 €	660 000,00 €	76,12%	De 80 à 100%
Fiche Action 4 Patrimoine culturel	25 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €	101 200,00 €	251 500,00 €	1 004 800,00 €	1 507 500,00 €	66,65%	De 40 à 100%
Fiche Action 5 Liens ville-campagne	30 000,00 €	35 000,00 €	20 400,00 €	40 000,00 €	188 000,00 €	501 600,00 €	815 000,00 €	61,55%	De 80 à 100%
Fiche Action 6 Services à la population	60 000,00 €	68 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	992 000,00 €	1 300 000,00 €	76,31%	De 80 à 100%
Fiche Action 7 Coopération	9 800,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €	51 000,00 €	239 200,00 €	360 000,00 €	66,44%	De 40 à 100%
Fiche Action 8 Animation-Gestion-Evaluation	57 000,00 €	- €	- €	- €	193 000,00 €	1 000 000,00 €	1 250 000,00 €	80,00%	100%
	316 800,00 €	453 600,00 €	267 400,00 €	582 900,00 €	1 770 750,00 €	7 254 800,00 €	10 656 250,00 €	69,14%	

5. LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

5.1 Ingénierie

Composition et compétences de l'équipe technique du GAL pour animer et piloter sa stratégie, lui permettant d'assumer les fonctions suivantes :

Une cellule technique dédiée au programme Leader

Pour répondre à l'évolution importante de l'enveloppe deux postes (2 ETP) seront affectés à l'animation Leader avec pour missions.

- Promotion du programme
- Animation sur le territoire afin de faciliter l'émergence de projets en lien avec autres dispositifs
- Assistance technique au montage de projets, mise en réseau des partenaires (avis des services techniques et coordination avec les co-financeurs)
- Conduite des partenariats (y compris coopération)
- Information et communication sur leader afin de susciter les projets
- Suivi financier de l'enveloppe
- Suivi et évaluation du programme
- Mise en réseau avec les autres GAL, avec le Réseau rural
- Animation des comités thématiques

Un poste sera dédié exclusivement à la gestion du programme (1 ETP) avec pour missions, Le suivi financier et administratif des dossiers

- Suivi de la programmation et termes d'engagement financier des opérations
- Saisie des données dans le logiciel OSIRIS
- Vérification des différents états réalisés par les M.O (visites sur sites, contrôle service fait...)
- Vérification du versement des concours communautaires et cofinanceurs

En cours de programme, il pourra être fait appel à un gestionnaire supplémentaire.

Un coordinateur général accompagnera l'équipe en place au démarrage de la mission à mi-temps puis à 0.25 ETP).

5.2 Suivi

Les animateurs et le gestionnaire assureront conjointement les tâches du suivi d'exécution et le renseignement des tableaux de bord.

Les indicateurs des fiches pourront faire l'objet de propositions complémentaires travaillées par le comité de programmation.

Les élus participeront également au suivi évaluation à travers le Bureau du Comité de programmation

5.3 Évaluation

Outre les éléments de collecte qui seront fait régulièrement : indicateurs de réalisation et tableaux de bords, deux étapes sont envisagées :

- Evaluation à mi-parcours (réalisation, premiers résultats, pertinence et cohérence interne)
- Evaluation finale qui intégrera : les résultats finaux, l'estimation des impacts, l'efficacité, l'efficience, la plus-value leader...)
- Le porteur de projet sera amené à assurer le suivi d'exécution (tableaux de bords et compte-rendu d'exécution). Les indicateurs devront être renseignés

Le Bureau du Comité de programmation sera animé par le Pays Vichy-Auvergne

- Sa mission sera
 - Suivi et l'évaluation des mesures faisant l'objet de travaux d'évaluation
 - Faire que l'évaluation soit participative
 - Identifier les critères d'évaluation et les questions évaluatives
 - Le suivi annuel de la programmation et de la mise en œuvre de la stratégie
 - Suivre et mener les travaux d'évaluation, valider les résultats et préconisations qui seront issues de ces travaux et les présenter au comité de programmation

5.4 Communication et diffusion

Pour communiquer, le GAL Leader propose de s'appuyer sur

- Des documents à télécharger sur le site internet du Pays Vichy-Auvergne sur la marche à suivre
- Lettre d'information ou supports personnalisés pour les EPCI du territoire afin de faciliter la communication à chaque niveau, les collectivités partenaires
- Des réunions au plus près des territoires, des EPCI, du comité de programmation afin de diffuser l'information
- Des réunions d'information sur les territoires
- Les réunions portées par le Conseil de développement
- Mobilisation des réseaux d'information des partenaires

Le GAL Pays Vichy-Auvergne continuera de participer aux réunions organisées par le Réseau Rural Leader Auvergne et National sur la période 2014-2020. En fonction des demandes du Réseau, il apportera les informations dont il dispose pour favoriser la mise en réseau, l'échange d'expériences, d'œuvrer pour la coopération et pour faciliter la mise en œuvre technique du programme leader.

Le GAL se fera également l'écho du réseau rural Auvergne et du Réseau Rural National pour que les acteurs du territoire puissent également aller s'enrichir ou faire part d'expériences innovantes ; exemples : porter à connaissance des éléments travaillés par le Réseau rural Auvergne ou diffusion des expériences du territoire

Annexe 1 Liste des communes

Annexe 2 Analyse AFDM (Tableau)

Annexe 3 Maquette Grand Format

Annexe 4 Composition du GAL

Annexe 5 Lettres intention Coopération Transnationale

Annexe 6 Cohérence FEADER/Leader